

Article original

Exposition à la démarche de recherche historique dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Boudjellab A, Law J, Nguyen K, Qi J, Rahem LR, Marando N, Bussièrès JF

Amélie Boudjellab, étudiante en pharmacie, candidate au Pharm. D., Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Jonathan Law, étudiant en pharmacie, candidat au Pharm. D., Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Karine Nguyen, étudiante en pharmacie, candidate au Pharm. D., Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Jin Qi, étudiante en pharmacie, candidate au Pharm. D., Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Lydia Rima Rahem, étudiante en pharmacie, candidate au Pharm. D., Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Nancy Marando, B.A., M.Sc., conseillère en communications à l'Ordre des pharmaciens du Québec, Montréal, Qc, Canada

Jean-François Bussièrès, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q., Chef, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Professeur titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Pour toute correspondance : Jean-François Bussièrès, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada, H3T1C5 – 514.345.4603 – jean-francois.bussieres.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Résumé

Introduction : Il n'existe présentement aucun ouvrage relatant l'histoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et sa contribution à l'évolution de la pratique pharmaceutique. À l'aube du 150^{ème} anniversaire de l'OPQ en 2020, nous avons contribué à la rédaction d'un ouvrage pour célébrer l'événement et ce, dans le cadre d'un stage d'intégration de 4^{ème} année au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal (PHA4410). **Objectifs :** Exposer les étudiants à la méthode de recherche historique par la recherche documentaire et la réalisation d'entrevues. **Méthode :** Il s'agit d'une étude descriptive et rétrospective. L'étude comporte quatre volets, soit 1) la conception et la tenue d'un sondage afin d'identifier les dates marquantes de l'histoire de l'OPQ, 2) la recherche documentaire dans différents fonds d'archives afin de bonifier le fonds d'archives de l'OPQ et de créer un fil des événements, 3) la rédaction de courts textes sur différents sujets et 4) la réalisation d'entrevues vidéos avec des pharmaciens ciblés. **Résultats :** En ce qui concerne le sondage, 365 membres de l'OPQ y ont répondu (l'événement marquant ressortant est l'entrée en vigueur de la Loi 41 permettant de nouvelles activités réservées aux pharmaciens en 2015 (74,25%). En ce qui concerne la recherche documentaire, plusieurs fonds d'archives ont été consultés et plusieurs centaines d'articles/extraits pertinents ont été identifiés. En ce qui concerne le fil d'événements, 506 dates ont été identifiées. Enfin 6 entrevues ont été réalisées auprès des pharmaciens. **Conclusion :** Il est

possible et utile d'exposer les étudiants en pharmacie dans le cadre d'un stage d'intégration à la recherche historique. La contribution des étudiants sera utile à la rédaction d'un ouvrage publié par l'Ordre des pharmaciens du Québec en 2020.

Introduction

Quelques ouvrages ont été publiés jusqu'à maintenant sur l'histoire de la pharmacie ou des médicaments au Québec, notamment *Histoire de la pharmacie au Québec* (1994) [1], *Changement d'ordonnance. Mutations professionnelles identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec* (1995) [2], *De l'apothicaire au spécialiste : Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec* (2011) [3], *Un siècle de pharmacie à Sainte-Justine* (2008) [4] et *Le commerce des maladies : la publicité des remèdes au début du siècle* (1987) [5].

À l'aube de son 150^{ème} anniversaire, nous constatons qu'il n'y a pas d'ouvrage reconnaissant la contribution de l'OPQ à l'évolution de la pratique pharmaceutique au Québec.

Méthode

Il s'agit d'une étude descriptive et rétrospective. L'objectif principal est d'exposer les étudiants à la méthode de recherche historique par la recherche documentaire et la réalisation d'entrevues.

L'étude comporte quatre volets, soit 1) la conception et la tenue d'un sondage afin d'identifier les dates marquantes de l'histoire de

l'OPQ, 2) la recherche documentaire dans différents fonds d'archives afin de bonifier le fonds d'archives de l'OPQ et de créer un fil des événements, 3) la rédaction de courts textes sur différents sujets et 4) la réalisation d'entrevues vidéos avec des pharmaciens ciblés.

Sondage

Dans un premier temps, nous avons conçu un sondage afin d'identifier, par vote populaire des membres de l'OPQ (i.e. pharmaciens, résidents, étudiants en pharmacie, pharmaciens retraités et membres du personnel de l'Ordre), les dates marquantes de l'histoire de l'OPQ. Pour ce faire, nous avons sélectionné, dans le fil du temps disponible sur le site de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES) [6], 25 événements selon des critères établis au préalable, soit la parution de l'événement dans des ouvrages sur l'histoire de la pharmacie, le rôle de l'OPQ dans cet événement et son impact sur le développement de la profession. Parmi cette sélection de dates, 16 ont davantage retenu notre attention comme ayant eu un impact déterminant sur l'évolution de la pratique pharmaceutique. Parmi ces 16 dates, les répondants devaient identifier les quatre dates les plus marquantes selon eux.

Le sondage a été développé sur un outil web (SurveyMonkey, Palo Alto, CA, ÉUA), puis pré testé auprès de deux répondants avant d'être publié en ligne le 8 mai 2019 dans *La Dépêche*, ce qui a permis de rejoindre la majorité des membres de l'OPQ. Le sondage a aussi été publié sur les pages Facebook de l'Association des étudiant(e)s en pharmacie de l'Université de Montréal (AEPUM) et de l'Association générale des étudiant(e)s en pharmacie (AGEP) de l'Université de Laval. Un courriel a également été envoyé à tous les membres de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Le sondage a été actif jusqu'au 27 mai 2019.

Nous avons établi une liste des dates par ordre décroissant du nombre total de vote par date.

Recherche documentaire

Dans un deuxième temps, nous avons mené une recherche documentaire dans différentes fonds d'archives afin de bonifier le fonds de l'OPQ. Tous les documents pertinents identifiés ont été saisis dans le logiciel Zotero. Les ressources consultées incluent les archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), *La Presse*, *Québec Pharmacie*, *L'Actualité pharmaceutique*, *Le Pharmacien* et les documents et publications de l'OPQ (i.e.) procès-verbaux, *Le Bulletin d'information du Collège des pharmaciens*, *L'Ordonnance*, *L'Interaction* et les

rapports annuels de l'OPQ. Les annuaires Lovell ont aussi été brièvement consultés.

Nous avons d'abord repéré les articles de journaux faisant mention de l'OPQ depuis 1875 jusqu'à 1985 à partir du moteur de recherche disponible sur le site *BANQ numérique*. La stratégie de recherche utilisée était la suivante : [«Association pharmaceutique et bill/remède secret ou breveté/femme/adrienne provost/adrienne prévost/école de pharmacie/montreal college of pharmacy», «collège des pharmaciens et loi sur la pharmacie/bill 96/code des professions/remède breveté/école de pharmacie/montreal college of pharmacy/semaine de la pharmacie+congrès (entre 1967 et 1969)» et «ordre des pharmaciens et loi sur la pharmacie/jean coutu/code des professions/tabac/remède breveté/université»].

Nous avons ensuite utilisé la base de données *Eurêka* pour rechercher les articles de journaux faisant mention de l'OPQ depuis 1985. La stratégie de recherche utilisée était la suivante : [«OPQ», «pharmaciens», «règlements et OPQ», «éthique et pharmacie», «Loi sur la pharmacie et annexe», «Loi 90», «Loi 41», «médicaments grands public», «pharmacie et grande surface», «pharmacie et droit de propriété», «OPQ et Pharmaprix» et «Pharmacologie et Apotex»]. Nous avons

Pour alimenter le fonds d'images, une recherche a été faite dans les bases de données Pistard et Cartes postales de BAnQ. Pour ce qui est des images non-numérisées, une visite sur place aux Archives nationales de la BAnQ a été effectuée. Une recherche a aussi été faite sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) à l'onglet « Recherche d'image ». La stratégie de recherche utilisée était la suivante : [«Tabac», «tabac pharmacie», «tabac médicament», «pharmacies», «pharmacie», «collège des pharmaciens», «pharmaciens», «pharmacien», «pharmaciennes», «pharmacienne», «association québécoise des pharmaciens propriétaires du Québec» et «femme pharmacie». Une recherche dans les fonds d'archives de la BAnQ a été effectuée afin de repérer des documents écrits pertinents via la base de données «Pistard». Les mots-clés utilisés à cette fin sont «pharmacie», «pharmacien», «pharmaciens», «Ordre des pharmaciens» et «Collège des pharmaciens» et «Association pharmaceutique»].

Toutes ces recherches ont permis d'identifier les images pour lesquelles l'OPQ fera une demande de reproduction et de droits d'auteurs pour utilisation dans le cadre des célébrations du 150^{ème} anniversaire.

Les revues *Le Pharmacien*, *Québec Pharmacie* et *L'Actualité pharmaceutique* ont aussi été dépouillées. Certaines années spécifiques ont été ciblées, soit 1951-1952, 1961-1963 et 1967-

1978 pour la revue *Le Pharmacien*, 1967-1968, 1972-1974 et 1992-2000 pour la revue *Québec Pharmacie*, et 2002 à 2008 pour *L'Actualité pharmaceutique* et ce, afin d'approfondir les connaissances sur des sujets pour lesquels les archives de l'OPQ sont muettes. Les pages intéressantes des revues ainsi que la table des matières de chaque numéro consulté ont été photographiées, conservées et classées par année, dans un dossier partagé sur Google Drive.

Les rapports annuels, les procès-verbaux et les divers outils de communication de l'OPQ au fil des années (*Le Bulletin d'information du Collège*, *L'Ordonnance*, *L'Interaction*) ont aussi été consultés afin de compiler la liste des membres du conseil exécutif et le nombre de pharmaciens licenciés par année.

Au fil de nos recherches, nous avons systématiquement noté toutes dates importantes dans un fil d'événements. Ce fil du temps est composé de dates importantes dans l'histoire de la pharmacie et d'événements marquants dans l'histoire de l'OPQ.

Rédaction de courts textes

Dans un troisième temps, chaque étudiant était responsable de rédiger deux textes résumant les principaux enjeux liés à des thématiques importantes dans l'histoire de l'OPQ. Ces thématiques ont été prédéterminées par l'historienne et les personnes chargées d'encadrer les étudiants. Les thématiques ciblées étaient : les femmes en pharmacie, le retrait du tabac dans les commerces adjacents aux pharmacies, les rabais-ristournes, les nouvelles activités (Loi 41 et Loi 90), les remèdes brevetés et médicaments grand public, l'évolution du rôle des assistants techniques en pharmacie (ATP) et la délégation de la vérification contenant-contenu, les pharmaciens étrangers, le rôle de l'OPQ dans la formation et les critères d'admission depuis 1974, la réforme du système professionnel, les règlements de l'OPQ sur la tenue de la pharmacie dans les années 1960 et 1970 et la contestation judiciaire qui s'ensuit. Les archives répertoriées dans les étapes précédentes du projet ont été utilisées la rédaction. Le travail ainsi effectué a permis de rédiger des résumés synthèse sur les thématiques en plus d'aider à la préparation des entrevues avec des pharmaciens ayant contribué à l'histoire de l'OPQ. Les textes seront produits pourront être utilisés par la Direction des communications au cours des célébrations du 150^{ème} anniversaire afin d'alimenter diverses publications (*L'Interaction*, *La Dépêche*, etc.).

Entrevues vidéos

Dans un dernier temps, nous avons élaboré un questionnaire d'entrevue avec, d'une part, des questions générales portant sur

la carrière des personnes rencontrées et sur leur vision de l'avenir de la pharmacie, et d'autre part, des questions plus spécifiques axées sur une ou deux thématiques sélectionnées en fonction de l'expérience de chacun à l'OPQ.

Le tournage des entrevues a eu lieu les 28 et 29 mai 2019 dans les bureaux de l'OPQ avec une réalisatrice et un preneur de son. Le contenu intégral des entrevues nous a été remis. Nous avons ainsi pu utiliser les extraits jugés pertinents pour préparer une vidéo synthèse sous-titrée qui a été présentée à la séance d'affichage liée au stage d'intégration présentée à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal le 7 juin 2019. L'OPQ pourra utiliser des extraits de ces entrevues dans de courtes capsules de 30 à 60 secondes, montées par la réalisatrice, qui seront diffusées en 2020.

Résultats

Sondage

Entre le 8 et le 27 mai, 429 personnes ont répondu au sondage (64% des répondants sont des femmes) pour un taux de participation de 4,5%. La figure 1 illustre la répartition des répondants par groupe d'âge.

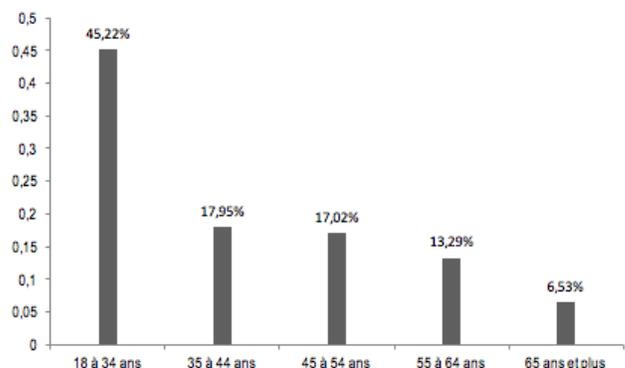


Fig 1 – Profil de la répartition des répondants par tranche d'âge

La figure 2 illustre le profil du nombre d'années depuis lesquelles le répondant détient un permis de pratique de l'OPQ.

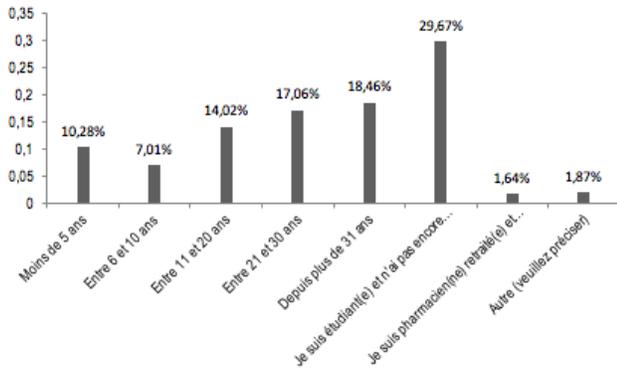


Fig 2 Profil du nombre d'années depuis lesquelles le répondant détient un permis de pratique de l'OPQ

La figure 3 illustre le plus haut degré de scolarité des répondants.

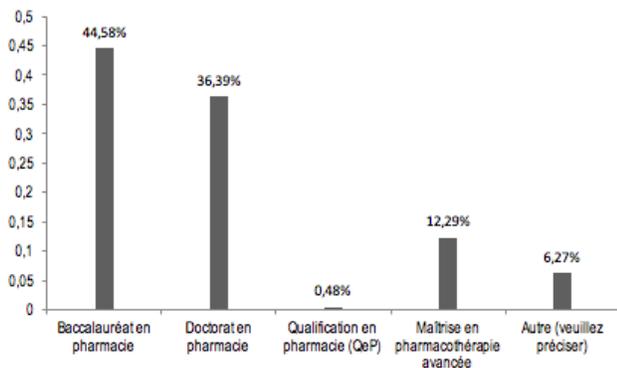


Fig 3 Profil du plus haut degré de scolarité des répondants.

La figure 4 illustre le milieu de pratique principal où exercent les répondants.

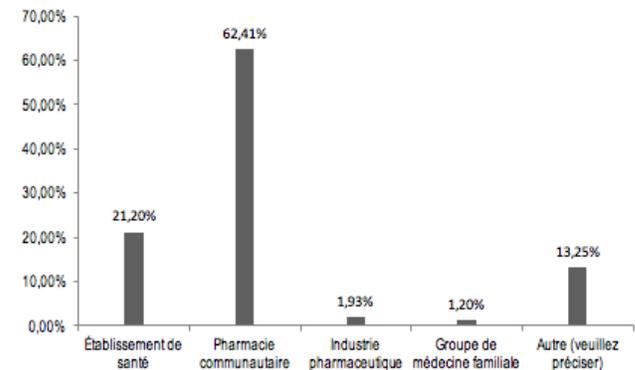


Fig 4 Milieu de pratique principal où exerce les répondants

Les quatre événements ayant le plus contribué à l'avancement de la pratique pharmaceutique au Québec selon les répondants sont: l'entrée en vigueur de la Loi 41 en 2015 (74%), le vote au Collège des pharmaciens pour l'application intégrale de l'article 21 de la Loi de pharmacie en 1967, qui rend obligatoire la présence d'un pharmacien pendant les heures d'ouverture de l'officine (50%), le baccalauréat en pharmacie qui devient une condition d'obtention de la licence en pharmacie en 1953 (48%) et l'entrée en vigueur de la Loi 90 qui modifie le champ d'exercice des pharmaciens et leur réserve six nouvelles activités en 2003 (41%).

La figure 5 illustre le profil chronologique des dates importantes de l'histoire de l'OPQ et la proportion de répondants ayant privilégié ces dates de 1916 à 2018.

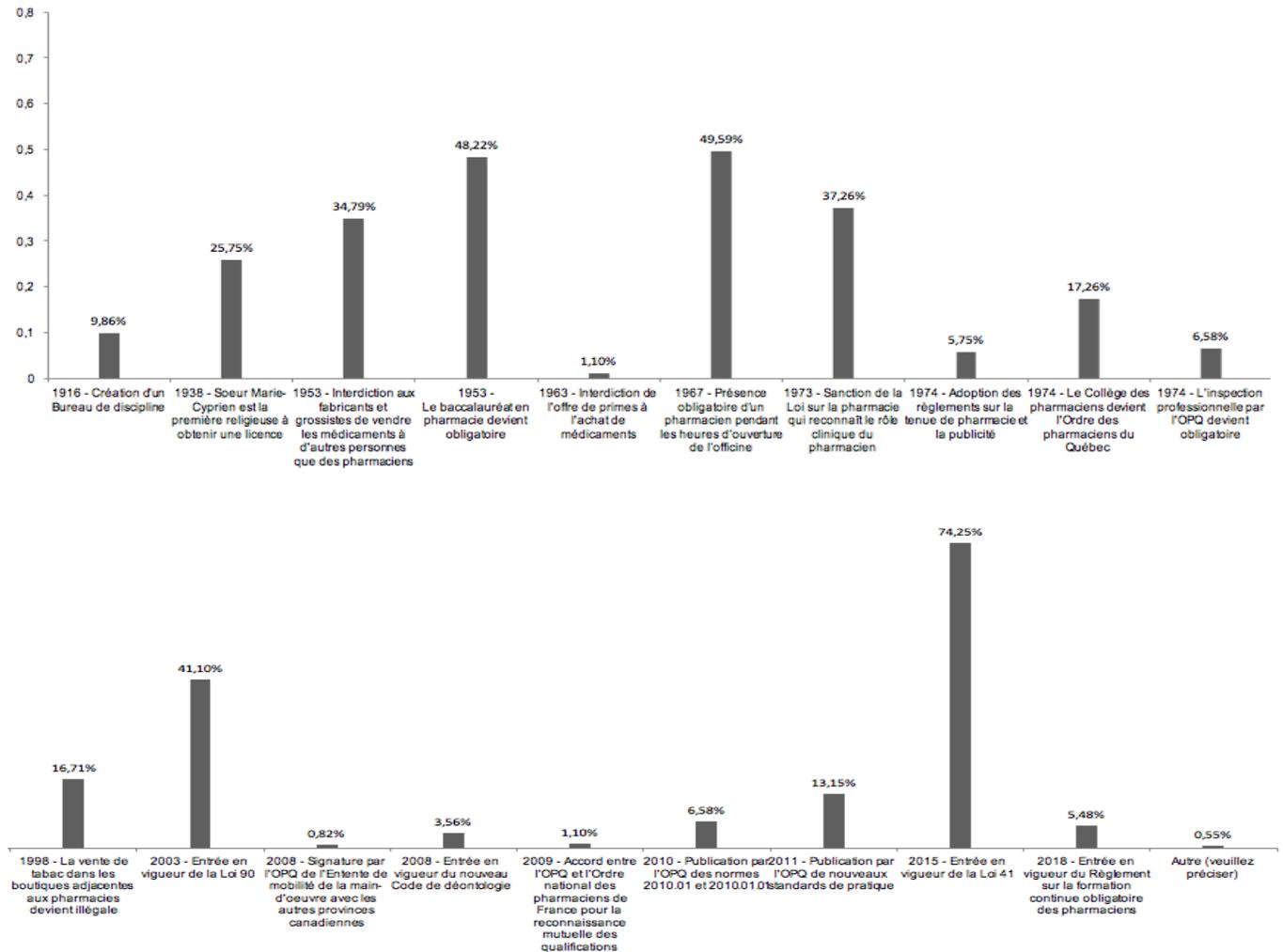


Fig 5 Profil chronologique des dates importantes de l'histoire de l'OPQ et la proportion de répondants ayant privilégié ces dates de 1916 à 2018

Recherche documentaire

La revue documentaire a permis d'identifier une variété de documents pertinents.

En ce qui concerne les médias écrits, les archives suivantes ont été dépouillées : dans *La Presse*, 178 articles publiés entre 1870 et 1885 et 111 articles publiés depuis 1985; dans la revue *Le Pharmacien*, 144 numéros consultés et 482 pages ciblées; dans la revue *Québec Pharmacie*, 146 numéros consultés et 505 pages ciblées; dans *L'Actualité pharmaceutique*, 82 numéros consultés et plusieurs pages ciblées. En ce qui concerne la BANQ et la

BAC, 121 documents iconographiques et 3 documents écrits, dont une collection de microfilms, ont été retenus.

L'annexe 1 présente le profil des présidents, vice-présidents et secrétaires de l'OPQ de 1885 à 2018. À noter que des années sont manquantes (i.e. de 1875 à 1888, 1888-1889, 1930-1931, 1931-1932, 1973-1974 et 1975-1976) puisque les documents pertinents n'ont pu être retracés dans les archives de l'OPQ. De plus, pour les années 1944-1945, 1945-1946 et 1963-1964, l'information trouvée n'a pas été validée par une seconde source. Fait intéressant: ce n'est qu'après 125 ans d'histoire que les membres

de l'OPQ ont élu une première femme à la présidence, soit Janine Matte, qui a occupé ce poste de 1995 à 1999.

De plus, à partir des données recueillies, nous avons été en mesure d'illustrer l'évolution du nombre de pharmaciens licenciés.

L'annexe 2 présente le fil chronologique des événements liés à l'histoire de l'OPQ de 1788 à 2018. Le fil comprend plus de 500 événements.

La figure 6 présente le nombre de pharmaciens licenciés de 1885 à 1930.

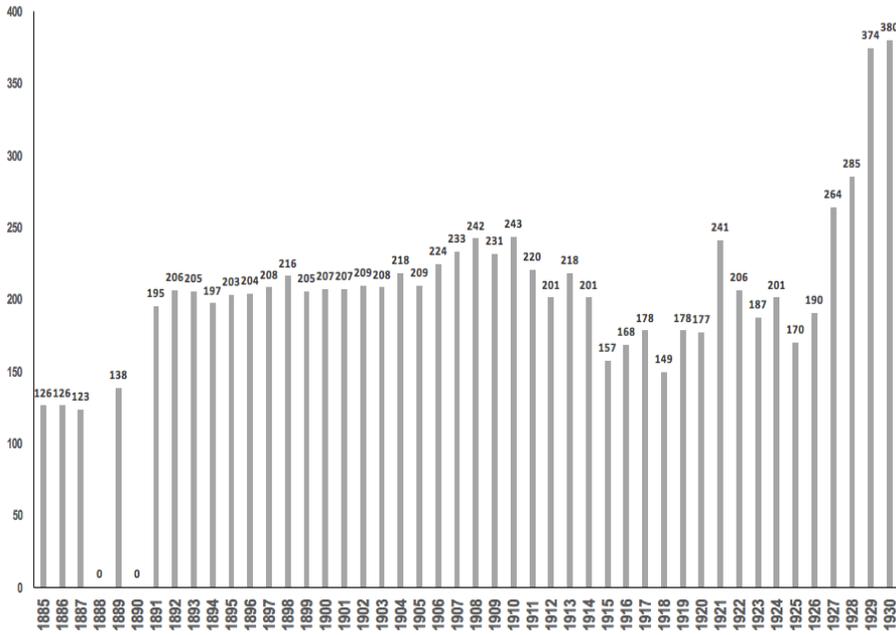


Fig 6 Nombre de pharmaciens licenciés de 1885 à 1930

La figure 7 présente le nombre de pharmaciens licenciés de 1975 à 2018.

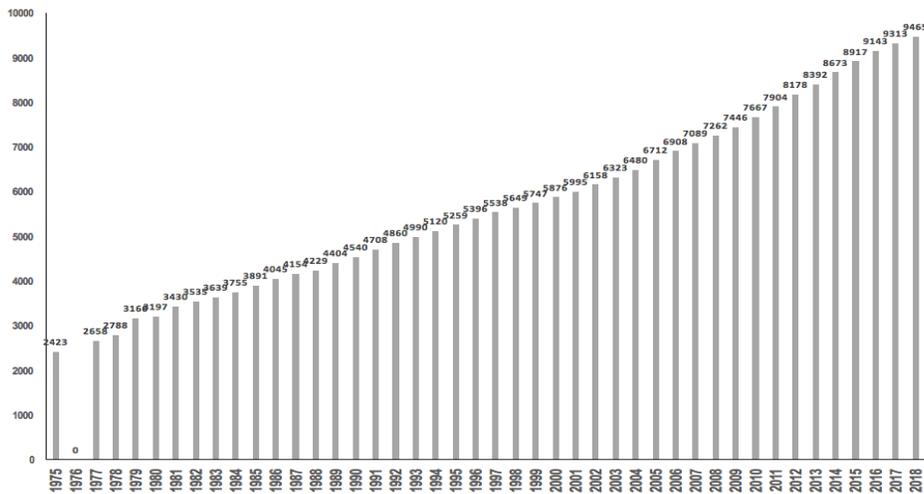


Fig 7 Nombre de pharmaciens licenciés de 1975 à 2018

Rédaction de courts textes

Dix résumés courts ont été rédigés sur autant de sujets liés à l'histoire de l'OPQ.

Ces textes se retrouvent à l'annexe 3.

Entrevues vidéos

Initialement, huit personnes devaient être interviewées, soit Anick Minville, Janine Matte, Pierre Ducharme, Diane Lamarre, Alain Boisvert, Claude Gagnon et Georges Roy. Malheureusement, Anick Minville et Georges Roy ont dû se désister au dernier moment. Les questions qu'il avait été prévu leur poser ont donc été redirigées vers Manon Lambert. Les étudiants qui avaient préparé des entrevues pour les deux personnes absentes ont été assignés aux entrevues de Manon Lambert et Claude Gagnon, en collaboration avec leurs collègues. À partir du contenu que la réalisatrice nous a fourni, une vidéo de 20 minutes a été conçue dans le but d'être diffusée lors de la séance d'affichage.

Discussion

Bien que les étudiants en pharmacie ne soient pas formés à la démarche de recherche historique, ce stage d'intégration met en évidence la faisabilité de les impliquer activement dans un projet d'envergure sur l'histoire d'un ordre professionnel. En 2020, l'OPQ publiera un ouvrage afin de célébrer ses 150 ans d'histoire et les cinq étudiants en pharmacie auront contribué aux travaux préliminaires de recherche.

En ce qui concerne le sondage, cette étude descriptive a permis de sonder les membres du tableau de l'OPQ et d'identifier quelques dates pivots. Bien que le taux de réponse soit faible (4,5%) et que la sélection proposée soit subjective (i.e. sans critères explicites), ce sondage a contribué à publiciser auprès de tous les membres de l'OPQ les travaux de recherche historique amorcés et a alimenté notre réflexion. Sans surprise, les quatre événements ayant obtenu le plus de vote sont liés à la formation (i.e. baccalauréat en pharmacie devenu obligatoire en 1953), à la présence incontournable du pharmacien dans son officine (1967) et à l'évolution des activités réservées (i.e. loi 90 en 2003 et loi 41 en 2015).

En ce qui concerne la recherche documentaire et la rédaction de courts textes, l'effort des étudiants a permis d'identifier des centaines d'extraits qui s'ajoutent au fonds d'archives de l'OPQ, d'élaborer un profil des présidents, vice-présidents et secrétaires,

de faire un profil de l'effectif pharmaceutique au fil du temps et de bonifier un fil des événements.

À une époque où les archives sont maintenant nombreuses et disponibles le plus souvent en format numérique, notre étude met en évidence la grande diversité des archives disponibles. Certains documents pertinents n'ont pas été archivés, d'autres ont été endommagés ou perdus. Par exemple, nous n'avons pas été en mesure de consulter les rapports annuels de l'OPQ durant plusieurs années. Ainsi, le portrait des effectifs est tronqué dans le temps.

À partir du fil du temps réalisé dans le cadre des fêtes du 50^{ème} de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec, les étudiants ont extrait les dates pertinentes à l'analyse historique menée pour le 150^{ème} anniversaire de l'OPQ. Ce fil contient plus de 500 dates qui vont soutenir la démarche de rédaction de l'OPQ. Nous publions ce fil en annexe 2 pour soutenir d'autres efforts en recherche historique pharmaceutique.

De façon générale, il est plus facile de retracer des archives historiques que de les analyser. Notre étude illustre la capacité des étudiants à retracer des documents pertinents et également à contribuer à une amorce d'analyse en rédigeant de courts textes. L'annexe 3 illustre ces efforts de recherche et d'analyse. Ces courts textes représentent des versions préliminaires qui pourront être utilisées par l'OPQ dans le cadre de la rédaction de leur ouvrage historique et de capsules historiques.

En ce qui concerne les entrevues vidéos, nous avons réussi à préparer et réaliser six entrevues de pharmaciens impliqués dans les affaires et la gouverne de l'OPQ au fil du temps. La vidéo réalisée dans le cadre du stage d'intégration ne sera pas publiée telle qu'elle en ligne mais des extraits seront utilisés dans le cadre des fêtes du 150^{ème} de l'OPQ.

Toute cette démarche de recherche historique met en évidence l'évolution de l'OPQ, sa contribution à l'encadrement de l'exercice de la pharmacie, ses réalisations, ses défis et sa mission première, la défense du public et des patients. Les fêtes du 150^{ème} anniversaire de l'OPQ représentent une opportunité unique de reconnaître la contribution de l'OPQ à l'évolution de la pratique pharmaceutique et à l'organisation du système professionnel au Québec.

Cette revue descriptive et rétrospective comporte des limites. Un stage d'intégration comporte une quinzaine de jours de présence en stage, répartis sur 6 semaines, sachant que d'autres activités pédagogiques sont également planifiées dans ce dernier stage du programme de Doctorat professionnel en pharmacie. À cinq

étudiants, il s'agit d'un nombre total d'environ 75 jours dédiés à ce projet. Il s'agit d'un temps relativement limité pour parcourir 150 ans d'histoire et autant de sources documentaires. Une recherche plus approfondie pourrait permettre d'identifier davantage d'éléments pertinents à l'histoire de l'OPQ. Il s'agit toutefois d'une contribution significative en soutien aux travaux de la permanence de l'OPQ.

Conclusion

Il est possible et utile d'exposer les étudiants en pharmacie dans le cadre d'un stage d'intégration à la recherche historique. La

contribution des étudiants sera utile à la rédaction d'un ouvrage publié par l'Ordre des pharmaciens du Québec en 2020.

Relecteur : Aucun

Financement : Aucun – le projet a été réalisé dans le cadre d'un stage d'intégration (PHA4410) non rémunéré du programme de Doctorat professionnel en pharmacie de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Conflits d'intérêts : Aucun

Références

1. Collin J, Béliveau D. *Histoire de la pharmacie au Québec*. Montréal : Musée de la pharmacie au Québec, 1994.
2. Collin J. *Changement d'ordonnance. Mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec (1940-1980)*. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1995. 239 p.
3. Bussièrès JF, Marando N. *De l'apothicaire au spécialiste. Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec*. 567 pages. [en ligne, cité le 30 avril 2019]: https://www.apesquebec.org/sites/default/files/publications/histoire_pharmacie_hospitaliere_quebec/apothicaire_au_specialiste/20110500-apothicaire-specialiste-complet.pdf (consulté le 14 août 2019).
4. Bussièrès JF, Marando N. *Un siècle de pharmacie à l'Hôpital Sainte-Justine*, 2008. 1^{re} édition. 560 pages.
5. Goulet D. *Le commerce des maladies. La publicité des remèdes au début du siècle*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, collection « Edmond-de-Nevers », 1987. 131 p.
6. Site Web de l'OPQ. « OPQ. 140 ans de bons soins... ça se fête! » : <https://www.opq.org/fr-CA/l-ordre/historique/> (consulté le 14 août 2019).
7. Site Web de l'APES. Fil des événements : <https://www.apesquebec.org/lapes/histoire/histoire-de-la-pharmacie-hospitaliere-au-quebec/fil-des-evenements> (consulté le 14 août 2019).

Annexe 1 - Profil des présidents, vice-présidents et secrétaires de l'OPQ de 1885 2018

Années	Présidents	Vice-présidents	Secrétaires
1885-1886	Edmond Giroux	1er vice-président : J.D.L Ambrosse 2ème vice-président : S.Lachance	Wm. Ahern
1886-1887	S. Lachance	1er vice-président : J.A. Harte 2ème vice-président : P.Mathie	Wm. Ahern
1887-1888	Jas.A. Harte	1er vice-président : P.Marthie 2ème vice-président : L.R. Baridon	Wm. Ahern
1889-1890	Joseph Contant	1er vice-président : David Watson 2ème vice-président : C.J. Covernton	E. Muir
1890-1891	Joseph Contant	1er vice-président : Joseph E. Morrison 2ème vice-président : L.R. Baridon	E. Muir
1891-1892	Henry R Gray	1er vice-président : Joseph E. Morrison 2ème vice-président : R.W.Williams ,	E.Muir
1892-1893	Henry R Gray	1er vice-président : R.W.Williams 2ème vice-président : Edmond Giroux	E.Muir
1893-1894	Joseph Contant	1er vice-président : R.W.Williams 2ème vice-président : Edmond Giroux	E.Muir
1894-1895	Joseph Contant	1er vice-président : R.W.Williams 2ème vice-président : W.H.Chapman	E. Muir
1895-1896	R.W.Williams	1er vice-président : W.H.Chapman 2ème vice-président : S.Lachance	E. Muir
1896-1897	R.W.Williams	1er vice-président : S.Lachance 2ème vice-président : R.McNichols	E. Muir
1897-1898	R.W.Williams	1er vice-président : S.Lachance 2ème vice-président : J.Emile Roy	E.Muir
1898-1899	R.W.Williams	1er vice-président : S.Lachance 2ème vice-président : J.Emile Roy	E.Muir
1899-1900	Alexis Robert	1er vice-président : J.Emile Roy 2ème vice-président : J.E. Tremble	E.Muir
1900-1901	S.Lachance	1er vice-président : John E. Tremble 2ème vice-président : Henry Willis	E.Muir
1901-1902	S.Lachance	1er vice-président : John E. Tremble 2ème vice-président : Henry Willis	E.Muir
1902-1903	S.Lachance	1er vice-président : John E. Tremble 2ème vice-président : A.E. Duberger	E.Muir
1903-1904	S.Lachance	1er vice-président : John E. Tremble 2ème vice-président : A.E. Duberger	E.Muir

1904-1905	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : J.E. Dube	E.Muir
1905-1906	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : J.E. Dube	E.Muir
1906-1907	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : Alf. L. Jolicoeur	E.Muir
1907-1908	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : Victor Levesque	E.Muir E.Giroux
1908-1909	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : Victor Levesque	E.Muir E.Giroux
1909-1910	John E.Tremble	1er vice-président : A.E. Duberger 2ème vice-président : A.J. Laurence	E.Muir
1910-1911	John E.Tremble	1er vice-président : A.J. Laurence 2ème vice-président : W.P. Laroche	S.Lachance
1911-1912	John E.Tremble	1er vice-président : Edm. Vadboncoeur 2ème vice-président : Alf L.Jolicoeur	S.Lachance
1912-1913	John E.Tremble	1er vice-président : Alf L.Jolicoeur 2ème vice-président : E.J.Nadeau	S.Lachance
1913-1914	John E.Tremble	1er vice-président : Alf L.Jolicoeur 2ème vice-président : J.E.W Lecours	H.J.Pilon
1914-1915	John E.Tremble	1er vice-président : Alf L.Jolicoeur 2ème vice-président : J.E.W Lecours	H.J.Pilon
1915-1916	John E.Tremble	1er vice-président : Alf L.Jolicoeur 2ème vice-président : J.E.W Lecours	H.J.Pilon
1916-1917	J.E.W Lecours	1er vice-président : J.A.D Godbout 2ème vice-président : L.E.Martel	H.J.Pilon
1917-1918	J.A.D. Godbout	1er vice-président : J.E. Barnabe 2ème vice-président : A.L. Jolicoeur	H.J.Pilon
1918-1919	J.E.Barnabe	1er vice-président : A.D.Quintin 2ème vice-président : L.E.Martel	H.J.Pilon
1919-1920	J.E.Barnabe	1er vice-président : A.D.Quintin 2ème vice-président : F.C Delachevrotière	H.J.Pilon
1920-1921	ED. Vadboncoeur	1er vice-président : G.-A. Lapointe 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon
1921-1922	ED. Vadboncoeur	1er vice-président : G.-A. Lapointe 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon
1922-1923	G.-A. Lapointe	1er vice-président : J.W. Elcome 2ème vice-président : J.Brochu	H.J.Pilon
1923-1924	G.-A. Lapointe	1er vice-président : Paul Leduc 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon

1924-1925	G.-A. Lapointe	1er vice-président : Paul Leduc 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon
1925-1926	G.-A. Lapointe	1er vice-président : Paul Leduc 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon
1926-1927	G.-A. Lapointe	1er vice-président : A-R. Farley 2ème vice-président : J.W. Elcome	H.J.Pilon
1927-1928	Paul Leduc	1er vice-président : J.W. Elcome 2ème vice-président : A-R. Farley	H.J.Pilon
1928-1929	Paul Leduc	1er vice-président : E.-G. Allard 2ème vice-président : M.Dion	H.J.Pilon
1929-1930	Alfred-Fervac Larose	1er vice-président : E-G Allard 2ème vice-président : J-W Elcome	H-J Pilon
1932-1933	Henri Groulx	1er vice-président : J.A Marquis 2ème vice-président : J.W Elcome	H-J Pilon
1933-1934	Henri Groulx	1er vice-président : J.A Marquis 2ème vice-président : O.J Lefebvre	H-J Pilon M. Roger Larose
1934-1935	G.A Lapointe	1er vice-président : J.Ant Marquis 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1935-1936	G.A Lapointe	1er vice-président : J.Ant Marquis 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1936-1937	G.A Lapointe	1er vice-président : J.Ant Marquis 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1937-1938	G.A Lapointe	1er vice-président : J.Ant Marquis 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1938-1939	G.A Lapointe	1er vice-président : J.Ant Marquis 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1939-1940	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1940-1941	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1941-1942	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : F.L Connors	H-J Pilon
1942-1943	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : J-A Marquis	H-J Pilon
1943-1944	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : J-A Marquis	H-J Pilon
1944-1945	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : F.L Connors	S/O
1945-1946	G.A Lapointe	1er vice-président : R.Dagenais 2ème vice-président : J.H Bissonnette	Émile Coderre

1946-1947	G.A Lapointe	1er vice-président : Paul-H Soucy 2ème vice-président : Rodolphe Dagenais	Émile Coderre
1947-1948	G.A Lapointe	1er vice-président : Paul-H Soucy 2ème vice-président : Léopold Halpin	Émile Coderre Yvonne Lussier
1948-1949	G.A Lapointe	1er vice-président : Paul-H Soucy 2ème vice-président : Horace Lefebvre	Émile Coderre Yvonne Lussier
1949-1950	G.A Lapointe	1er vice-président : Paul-H Soucy 2ème vice-président : Horace Lefebvre	Émile Coderre Yvonne Lussier
1950-1951	G.A Lapointe	1er vice-président : Horace Lefebvre 2ème vice-président : Jean G. Richard	Émile Coderre Yvonne Lussier
1951-1952	G.A Lapointe	1er vice-président : Horace Lefebvre 2ème vice-président : Paul.H Soucy	Émile Coderre Yvonne Lussier
1952-1953	G.A Lapointe	1er vice-président : Paul-H Soucy 2ème vice-président : B.Lajeunesse	Émile Coderre Yvonne Lussier
1953-1954	Paul-H Soucy	1er vice-président : Benoit Lajeunesse 2ème vice-président : J-C Cusson	Émile Coderre Yvonne Lussier
1954-1955	Paul-H Soucy	1er vice-président : Benoit Lajeunesse 2ème vice-président : J-C Cusson	Émile Coderre Yvonne Lussier
1955-1956	Paul-H Soucy	1er vice-président : Benoit Lajeunesse 2ème vice-président : J-C Cusson	Émile Coderre Yvonne Lussier
1956-1957	Paul-H Soucy	1er vice-président : Benoit Lajeunesse 2ème vice-président : J-C Cusson	Émile Coderre Yvonne Lussier
1957-1958	Paul-H Soucy	1er vice-président : J-C Cusson 2ème vice-président : Clement Daignault	Émile Coderre Paul Arcand Albert Tremblay Yvonne Lussier
1958-1959	J-C Cusson	1er vice-président : Jean-G Richard 2ème vice-président : Clement Daignault	Émile Coderre Albert Tremblay
1959-1960	J-C Cusson	1er vice-président : Jean-G Richard 2ème vice-président : Clement Daignault	Émile Coderre Albert Tremblay Auré Désautels
1960-1961	NA	1er vice-président : Jean-G Richard 2ème vice-président : S/O	Albert Tremblay Auré Désautels
1961-1962	Georges Filteau	1er vice-président : Jean Dicaire 2ème vice-président : Roland Genest	Albert Tremblay Auré Désautels
1962-1963	Georges Filteau	1er vice-président : Jean Dicaire 2ème vice-président : S/O	Albert Tremblay Auré Désautels
1963-1964	Jean Dicaire	1er vice-président : S/O 2ème vice-président : S/O	Albert Tremblay Auré Désautels

1964-1965	Paul-A. Lavigne	Vice-Président : G. Chalifoux Vice-Président : Roger Duckett B Vice-Président : Maurice Ouellet	Gilles Lemoine
1965-1966	Jean-Dicaire	1er Vice-Président : Raymond Daniel 2e Vice-Président : Roland Genest	Audré Désautels
1966-1967	Pierre Gouin	1er Vice-Président : Roger Duckett 2e Vice-Président : Olivier Courchesne	Audré Désautels
1967-1968	Pierre Gouin	1er Vice-Président : Roger Duckett 2e Vice-Président : Olivier Courchesne	Audré Désautels
1968-1969	Pierre Gouin	1er Vice-Président : Andre Aubé 2e Vice-Président : Olivier Courchesne	Audré Désautels
1969-1970	Pierre Gouin	1er Vice-Président : Andre Aubé 2e Vice-Président : Olivier Courchesne	Audré Désautels
1970-1971	Gagnon Jacques	1er Vice-Président : Roland Genest 2e Vice-Président : Gilles Arsenault	Audré Désautels
1971-1972	Gagnon Jacques	1er Vice-Président : Roland Genest 2e Vice-Président : Gilles Arsenault	Audré Désautels
1972-1973	Gagnon Jacques	1er Vice-Président : Roland Genest 2e Vice-Président : Gilles Arsenault	Audré Désautels
1974-1975	Gagnon Jacques	1er Vice-Président : Roland Genest 2e Vice-Président : Roger Des Groseilliers	Pierre Robert Guy Thibodeau
1976-1977	Gagnon Jacques	1er Vice-Président : Roger Des Groseilliers 2e Vice-Président : Robert Bourdon	Georges Roy Guy Thibodeau
1977-1978	Gagnon Jacques	1er vice-président : Guy Descary 2ème vice-président : Jean-Yves Julien	Georges Roy Guy Thibodeau
1978-1979	Gagnon Jacques	1er vice-président : Roger Des Groseilliers 2ème vice-président : Roland Genest	Georges Roy Guy Thibodeau
1979-1980	Gagnon Jacques	1er vice-président : Jaques Gagné 2ème vice-président : Roland Genest	NA Guy Thibodeau
1980-1981	Gagnon Jacques	1er vice-président : Jaques Gagné 2ème vice-président : Pierre-Paul LeBlanc	Jacques A.Nadeau Guy Thibodeau
1981-1982	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Yves Gariépy 2ème vice-président : Claudette Ste-Marie	Jacques A.Nadeau Guy Thibodeau
1982-1983	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Jean-Pierre Grégoire 2ème vice-président : Claudette Ste-Marie	Jacques A.Nadeau Guy Thibodeau
1983-1984	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Jean-Pierre Grégoire 2ème vice-président : Romuald Cloutier	Jacques A.Nadeau Guy Thibodeau
1984-1985	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Richard Noiseux 2ème vice-président : Romuald Cloutier	Jacques A.Nadeau

1985-1986	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Richard Noiseux 2ème vice-président : Romuald Cloutier	Jacques A.Nadeau Jacynthe Marsolais
1986-1987	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Richard Noiseux 2ème vice-président : Romuald Cloutier	Jacques A.Nadeau Jacynthe Marsolais
1987-1988	Jean-Claude Marquis	1er vice-président : Richard Noiseux 2ème vice-président : Romuald Cloutier	Alain Boisvert Jacynthe Marsolais
1988-1989	Jacques Dumas	S/O	Pierre Ducharme
1989-1990	Claude Lafontaine	1er vice-président : Janine Matte 2ème vice-président : François Schubert	Alain Boisvert
1990-1991	Claude Lafontaine	1er vice-président : Denis Massicotte 2ème vice-président : Louise Boisjoly	Alain Boisvert
1991-1992	Claude Lafontaine	1er vice-président : Denis Massicotte 2ème vice-président : Louise Boisjoly	Alain Boisvert
1992-1993	Claude Lafontaine	1er vice-président : Denis Massicotte 2ème vice-président : Louise Boisjoly	Alain Boisvert
1993-1994	Jean-Pierre Grégoire	1er vice-président : Elaine Lacaille 2ème vice-président : Denyse Demers	Alain Boisvert
1994-1995	Jean-Pierre Grégoire	1er vice-président : Elaine Lacaille 2ème vice-président : Denyse Demers	Alain Boisvert
1995-1996	Janine Matte	1er vice-président : Elaine Lacaille 2ème vice-président : Denyse Demers	Alain Boisvert
1996-1997	Janine Matte	1er vice-président : Luc Marmen 2ème vice-président : Denyse Demers	Alain Boisvert
1997-1998	Janine Matte	1er vice-président : Marie Pineau 2ème vice-président : Denyse Demers	Marie-Andrée Pilon
1998-1999	Janine Matte	1er vice-président : Marie Pineau 2ème vice-président : Denyse Demers	Pierre Ducharme
1999-2000	Paul Fernet	1er vice-président : Reynald Tremblay 2ème vice-président : Denyse Demers	Claude Giroux
2000-2001	Paul Fernet	1er vice-président : Reynald Tremblay 2ème vice-président : Denyse Demers	Claude Giroux
2001-2002	Paul Fernet	1er vice-président : Jacques Gendron 2ème vice-président : Marie-Josée Papillon	Pierre Ducharme
2002-2003	Paul Fernet	1er vice-président : Reynald Tremblay 2ème vice-président : Marie-Josée Papillon	Pierre Ducharme
2003-2004	Jean-Yves Julien	1er vice-président : Reynald Tremblay 2ème vice-président : Hélène M. Blanchette	Pierre Ducharme
2004-2005	Jean-Yves Julien	1er vice-président : Reynald Tremblay 2ème vice-président : Hélène M. Blanchette	Pierre Ducharme

2005-2006	Claude Gagnon	1er vice-président : Marc Parent 2ème vice-président : Hélène M. Blanchette	Manon Lambert
2006-2007	Claude Gagnon	1er vice-président : Jean Provost 2ème vice-président : Jean-François Guévin	Manon Lambert
2007-2008	Claude Gagnon	1er vice-président : Jean-François Guévin 2ème vice-président : Suzie Rousseau	Manon Lambert
2008-2009	Claude Gagnon	1er vice-président : Jean-François Guévin 2ème vice-président : Suzie Rousseau	Manon Lambert
2009-2010	Diane Lamarre	Vice-président : Jean-François Guévin	Manon Lambert
2010-2011	Diane Lamarre	Vice-président : Stéphanie Mercier	Manon Lambert
2011-2012	Diane Lamarre	Vice-président : Stéphanie Mercier	Manon Lambert
2012-2013	Diane Lamarre	Vice-président : Stéphanie Mercier	Manon Lambert
2013-2014	Bertrand Bolduc	Vice-président : Stéphane Plante	Manon Lambert
2014-2015	Bertrand Bolduc	S/O	Manon Lambert
2015-2016	Bertrand Bolduc	S/O	Manon Lambert
2016-2017	Bertrand Bolduc	S/O	Manon Lambert
2017-2018	Bertrand Bolduc	S/O	Manon Lambert

Annexe 2 - Fil chronologie des événements liés à l'histoire de l'OPQ de 1788 à 2018

Ce fil des événements provient du fil publié par Marando N et Bussièrès JF en 2011 dans le cadre des travaux de recherche de l'URPP entourant les fêtes du 50^{ème} anniversaire de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec. Le fil a été bonifié par les étudiants en tenant compte de leur recherche documentaire afin de fournir à l'OPQ un fil complet pertinent.

Année (ou date précise)	Événements et commentaires
1788	Adoption de l'Ordonnance royale pour régir la pratique médicale
1817	Isolement de la morphine par Friedrich Sertürner
1831	Adoption d'une loi régissant la pratique de la médecine, de la chirurgie et de la profession d'accoucheur
1847	Incorporation du Collège des médecins et chirurgiens et adoption de la <i>Loi médicale</i>
1867	Fondation de la Montreal Chemists Association
1868	Ouverture du <i>Montreal College of Pharmacy</i>
1870	Incorporation de l'Association pharmaceutique de la province de Québec (APPQ)
1875	Adoption de la première <i>Loi de pharmacie</i> au Québec. Les pharmaciens se voient confier le monopole de la vente au détail, de la préparation sur prescription et de la composition des drogues ou des poisons énumérés dans la liste annexée au texte de loi, soit Annexe A (arsenic et des composés, tarte émétique, cyanure, aconit, opium, ergot de seigle, strychnine «ainsi que tous les poisons végétaux alcaloïdes et leurs sels»).
1875	Entrée en vigueur de l' <i>Acte du revenu intérieur</i> visant notamment à contrôler la falsification de l'alcool
1885-05-09	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> pour inclure une liste des médicaments pouvant être vendus par les non-pharmaciens, dont les médicaments brevetés (Annexe B)
1890	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> , qui supprime l'Annexe B et donne le droit à l'APPQ de déclarer, par règlement, un médicament poison et en réserver ainsi la vente exclusive aux pharmaciens
1899	Amendement à la <i>Loi de Pharmacie</i> qui permet la vente de remèdes brevetés ailleurs qu'en pharmacie
1908	Adoption par le gouvernement fédéral de la <i>Loi sur les médicaments brevetés</i>
1908	Adoption de la <i>Loi sur l'opium</i>
1912	Règlement de l'APPQ exemptant les détenteurs du baccalauréat en pharmacie de l'examen primaire du Bureau des examinateurs de l'APPQ
1916-02-24	Adoption du projet d'amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> (code d'éthique, bureau de discipline, conditions d'admission) Durée des études dans les écoles de pharmacie étendue de deux à quatre ans Complétion du programme de pharmacie dans ces écoles devenue obligatoire pour obtenir la licence Le baccalauréat ès arts (étude dans un collège classique) devient une alternative à l'examen préliminaire de l'APPQ
1916	Création du Bureau de discipline de l'APPQ
1917	Annexion du <i>Montreal College of Pharmacy</i> à la Faculté de médecine de l'Université McGill

1918	Pandémie d'influenza ou de grippe espagnole
1918	Adoption d'un règlement par l'APPQ interdisant l'admission des femmes à l'étude de la pharmacie. Entrée en vigueur en janvier 1919.
1918	Formation du Comité de législation à l'APPQ
1919	L'Université Laval à Montréal obtient son autonomie et devient l'Université de Montréal
1919	Amendement à la Loi sur les médicaments brevetés.
1920	Affiliation de l'École de pharmacie à l'Université de Montréal
1920	Entrée en vigueur de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> qui encadre la production, l'importation, l'exportation et le transport entre les provinces
1921	Adoption de la <i>Loi de l'assistance publique</i> au Québec
1922	Découverte de l'insuline
1923	L'obtention d'une licence pour la fabrication de produits pharmaceutiques est exigée par le gouvernement fédéral
1924	Ouverture de l'École de pharmacie de l'Université Laval
1925	Rehaussement des critères d'admission à l'étude de la pharmacie par un amendement à la <i>Loi de pharmacie</i>
1930	Découverte des vitamines A, B, C, D
1930	Fermeture du département de pharmacie de l'Université McGill
1932	Mise sur pied de l'Independent Retail Druggists Association
1933	Découverte de la streptokinase
1933	Publication d'un formulaire canadien par la <i>Canadian Pharmacists Association</i>
1934	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> – Article spécifiant qu'elle ne s'applique pas aux hôpitaux
1934	Création de l'Association des pharmaciens détaillants de Montréal
1935	Découverte des sulfamidés
1936	Création du ministère de la Santé et du Bien-être social par le gouvernement québécois
1936	Adoption du Code d'éthique du Collège
1938	Soeur Marie-Cyprien est la première religieuse à obtenir une licence en pharmacie après que l'Association pharmaceutique de la province de Québec (APPQ) ait révoqué son règlement interdisant l'accès à la pratique aux femmes.
1940	Découverte de la pénicilline
1941	Découverte du dicoumarol
1942	Rattachement de l'École de pharmacie de l'Université Laval à la Faculté des sciences
1942	Adoption du baccalauréat de quatre ans à l'École de pharmacie de l'Université Laval

1943	L'École de pharmacie de l'Université de Montréal obtient le statut de Faculté
1944	Le ministère de la Santé fédéral devient le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
1944	L'APPQ devient le Collège des pharmaciens de la province de Québec (CPPQ)
1944	Formation de la Conférence des facultés de pharmacie du Canada, qui deviendra l'Association des facultés de pharmacie du Canada.
1945	Découverte de la noradrénaline
1945-12-01	Entrée en fonction d'Émile Coderre au poste de secrétaire-registraire du Collège des pharmaciens.
1948	Embauche de la première pharmacienne laïque dans un hôpital francophone (Hôpital Notre-Dame de Montréal), Paule Benfante
1948	Réforme majeure du baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal
1951-03	Instauration des cours complémentaires (Refresher Courses) par le Conseil du Collège des Pharmaciens
1953	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> –Interdiction aux fabricants et grossistes de vendre les médicaments visés par la <i>Loi de pharmacie</i> à d'autres personnes que les pharmaciens, médecins, dentistes et vétérinaires, ainsi qu'aux hôpitaux auquel est attaché un licencié en pharmacie ou un médecin
1953	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> faisant du baccalauréat une obligation pour l'obtention de la licence
1953	Le stage professionnel effectué en hôpital est reconnu par le Collège des pharmaciens
1953	Mise à jour de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> précisant les normes de fabrication et de vente de médicaments avec objectif de protection du public et concepts d'innocuité et d'efficacité
1953	Découverte de l'ADN
1956	Ajout de cours au baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal
1957	Adoption de la <i>Loi fédérale sur l'hospitalisation et les services diagnostiques</i>
1961	Adoption de la <i>Loi d'assurance hospitalisation</i> au Québec
1961	Sanction d'un programme de deuxième cycle, le diplôme en pharmacie d'hôpital, par les autorités de l'Université de Montréal
1961	Approbation de normes minimales pour les résidences en pharmacie par l'Association des facultés de pharmacie du Canada et la SCPH
1961	Fondation de l'Association des pharmaciens d'hôpitaux de la province de Québec (APHPQ)
1961	Entrée en vigueur de la partie III (drogues contrôlées) de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>
1961	Modification de la <i>Loi sur l'opium et autres drogues</i> qui devient la <i>Loi sur les stupéfiants</i>
1961	Le Collège des pharmaciens se retire de l'Association pharmaceutique canadienne (APC)
1961	Première utilisation recensée du terme « <i>clinical pharmacy</i> » dans une conférence de Dr John Autian prononcée à l'Université du Wisconsin
1962	Adoption de la <i>Loi des hôpitaux</i> au Québec

1962	Révision du baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal et ajout de nouvelles disciplines, dont la pharmacie d'hôpital
1962	Ajout d'un cours de pharmacie d'hôpital au programme de premier cycle à l'Université Laval
1962	Déménagement de l'École de pharmacie de l'Université Laval au pavillon Alexandre-Vachon
1962	Mise sur pied d'un certificat en pharmacie d'hôpital (CPH) à l'École de pharmacie de l'Université Laval
1962	Accueil de la première cohorte de résidents inscrits au DPH offert par la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1962	Mise en place à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal d'un programme permettant aux moniteurs de résidence d'obtenir une équivalence de stage donnant droit au DPH
1962	Retrait du marché de la thalidomide au Canada
1962-04-26	Inauguration du nouvel édifice du Collège des pharmaciens, 1074, avenue Laurier Ouest à Montréal
1963	Incorporation du Bureau d'examen en pharmacie du Canada (BEPC)
1963	Formation d'un comité de pharmaciens d'hôpitaux au Collège des pharmaciens, comité formé de cinq membres de l'APHPQ et de deux membres de la SCPH
1963	Fondation de la Société professionnelle des pharmaciens d'hôpitaux (SPPH)
1963	Révision du règlement de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin d'y introduire une disposition obligeant les fabricants à démontrer l'efficacité de leur médicament lors de la demande de l'avis de conformité
1963	Règlement du Collège des pharmaciens interdisant l'offre de primes à l'achat de médicaments.
1964	Fin des travaux de la Commission royale sur les services de santé (Commission Hall) au Canada
1964-06-18	Amendement à la <i>Loi de pharmacie</i> et abolition de l'examen préliminaire comme condition d'admission à l'étude de la pharmacie
1964	Intégration de l'École de pharmacie de l'Université Laval à la Faculté de médecine
1964	Adoption du Code du travail au Québec
1964	Création par le Collège des pharmaciens d'un comité pour étudier la possibilité de former une nouvelle classe de personnes autorisées en pharmacie
1964	Création des postes de professeurs à temps plein géographique par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal
1964	Création du Conseil de la recherche médicale du Québec (CRMQ)
1965	Proposition soumise au Collège des pharmaciens du Québec pour la création d'un Institut de technologies pour former des personnes pouvant aider le pharmacien dans ses tâches techniques
1965-05-31	Création du Conseil interprofessionnel du Québec
1965-09-20	Établissement du comité sur l'assurance-santé par le Conseil des gouverneurs du Collège
1965-11	Départ du secrétaire du Collège des pharmaciens, Albert Tremblay,
1965-11-18	Règlement du Collège des pharmaciens concernant la publication d'un journal officiel

1966	Début des travaux de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu) au Québec
1966-02	Présentation du mémoire du Collège des pharmaciens sur l'Assurance-santé au ministre de la santé, Eric Kierans
1966	Adoption de la <i>Loi d'assistance médicale</i> au Québec
1966	Formation d'un comité consultatif par le Collège des pharmaciens pour étudier la question du personnel auxiliaire
1966	Apparition du terme « pharmacy technician » dans les publications officielles de l'ASHP
1966	Formation du Comité sur l'utilisation du personnel en pharmacie par la SCPH
1966-02-06	Nomination du registraire du Collège, André Desautels, chef du personnel
1967	Publication par l'APHPQ d'un mémoire à l'intention du Collège des pharmaciens sur la question des aides en pharmacie
1967	Publication du <i>Compendium of Pharmaceutical Specialties</i> par la <i>Canadian Pharmacists Association</i>
1967	Première indexation des références à la pharmacie clinique dans les revues pharmaceutiques les plus importantes
1967-02-15	Mise sur pied du Comité mixte de pharmaciens et médecins pour étudier les limites liés à la Loi de pharmacie
1967-03-25	Entrée en vigueur du règlement sur la tenue d'une pharmacie
1967	Mise sur pied des premiers comités d'éthique au Canada
1967	Affiliation du Collège des pharmaciens au Conseil interprofessionnel du Québec
1967	Création d'un comité interministériel pour instaurer un plan d'assistance-médicaments pour les bénéficiaires de l'Aide sociale
1967-05-13	Vote au Collège des pharmaciens pour l'application intégrale de l'article 21 de la <i>Loi de pharmacie</i> , ce qui rend obligatoire la présence d'un pharmacien pendant les heures d'ouverture de l'officine. Entrée en vigueur le 1 novembre 1967.
1967-05	Formation du Comité de l'article 21 par le Collège des pharmaciens
1967-05-11	Présentation du mémoire du Collège des pharmaciens à la Commission Castonguay
1967-11	Le Collège des pharmaciens retient les services d'un nouveau bureau d'avocats, Du Mesnil, Fortier, Mailhot et Tardi
1967-11-01	Application intégrale de l'article 21 de la Loi de pharmacie (entrée en vigueur)
1967-12-14	Jugement en faveur du Collège des pharmaciens dans le cas des encanteurs Goldsmith
1967-08	Ajout de deux nouveaux inspecteurs-adjoints au personnel du Collège
1968	Création des cégeps au Québec
1968-01-03	Rejet de l'injonction du Syndicat des commis contre l'application de l'article 21 de la Loi de pharmacie
1968	Intégration de l'École de pharmacie de l'Université Laval au nouveau programme de sciences de la santé et révision du programme de baccalauréat
1968	Création à l'Université de Toronto d'un premier programme expérimental de pharmacie clinique
1968	Abandon de la portion théorique dans le programme de CPH offert à l'Université Laval

1968	Publication par la SCPH de <i>Guidelines for the Training of Non-Professional Personnel in Hospital Pharmacy</i>
1968	Publication de la première version française du <i>Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques</i>
1968-03-21	Résolution du Conseil des gouverneurs du Collège des pharmaciens pour l'intégration des pharmaciens étrangers
1968-05-11	Le Conseil des gouverneurs du Collège des pharmaciens recommande à ses membres d'adopter le mode de rémunération à l'acte professionnel pour les actes relatifs aux ordonnances
1968-07-24	Nomination de Pierre Robert, coordonnateur des activités professionnelles au Collège des pharmaciens
1968	Modification des règlements d'élection du Collège
1968	L'appellation Semaine de pharmacie disparaît et est remplacée par celle de "Les journées pharmaceutiques du Québec"
1969	Création de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)
1969	Refonte du baccalauréat en pharmacie à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1969-02-26	Le stage des bacheliers peut en partie être effectué dans un laboratoire pharmaceutique
1969-06-01	Entrée en fonction de Raymond Cyr, L.Ph., comme inspecteur au Collège des pharmaciens
1969	Présentation par la SPPH d'un mémoire sur le stage professionnel au Comité de l'assurance-maladie et des professionnels du Collège des pharmaciens
1969	Les moniteurs de résidence obtiennent le statut de directeurs de résidence et celui de chargés de cours au sein de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1969	Modification du DPH avec, notamment, introduction du cours de pharmacie clinique au programme de l'Université de Montréal
1969	Le périodique <i>Hospital Pharmacist</i> de la SCPH devient le <i>Canadian Journal of Hospital Pharmacy</i>
1969	La SPPH se prononce sur la formation d'une classe d'auxiliaires en pharmacie en faisant partie du comité des techniciens en pharmacie
1969	Adoption des règlements de la <i>Loi des hôpitaux</i>
1969	Le groupe de travail de l'ASHP et AACP détermine les tâches dévolues au personnel professionnel et non professionnel dans les hôpitaux et pharmacies communautaires
1969	Apparition de la classe des assistants techniques dans la classification de la CSN
1969	Définition du terme « technicien en pharmacie » par le ministère du Travail
1969	Publication par le Collège des pharmaciens d'un mémoire en vue de la possibilité de création et d'intégration des techniciens en pharmacie
1969	Publication par la SPPH d'un mémoire sur les techniciens en pharmacie
1969	Le gouvernement du Québec propose la mise sur pied d'un programme de formation de niveau collégial pour les techniciens en pharmacie
1969	Rejet par le Collège des pharmaciens du projet du gouvernement portant sur la formation d'une classe de techniciens en pharmacie

1969	L'obtention d'une licence devient obligatoire au Canada pour importer un médicament
1969	Entrée en vigueur de la partie IV (drogues restreintes telles LSD, DMT, MDA aux fins de recherche) de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>
1969	Adoption par le Conseil des gouverneurs du premier Code d'éthique de l'histoire du Collège
1969-11-07	Dépot du mémoire du Collège des pharmaciens à la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales
1970-01-01	Nomination de Denise Leclerc-Chevalier comme directrice du Bulletin du Collège
1970	Entrée en vigueur du Bill 24, soit la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux au Québec
1970	Fondation de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)
1970	Le ministère de la Santé du Québec devient le ministère des Affaires sociales (MAS)
1970	Adoption de la <i>Loi sur l'assurance-maladie</i> au Québec
1970	Adoption par le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux des normes sur la préparation de la SCPH et qui portent le nom de <i>Standards for bulk compounding and packaging of drug products in Canadian Hospitals</i>
1970	Formation d'un comité par le Collège pour étudier l'adoption d'un format sécuritaire pour les médicaments
1970-04	Tenue du premier mini-congrès régional du Collège des pharmaciens à Trois-Rivières
1970-05	Robert Bourdon devient directeur du Bulletin du Collège
1970-10-01	Nomination de Yves Gariépy au poste d'adjoint au registraire au Collège des pharmaciens
1970	Apparition sur le marché d'ensacheuses semi-automatisées (modèles Cadet®, ou encore Kalish®)
1970	Mise sur pied en Ontario des premiers programmes de formation pour assistants techniques au Canada
1971	Adoption de la <i>Loi sur les services de santé et des services sociaux</i> (LSSSS) au Québec
1971	Formation de la Commission du stage en pharmacie par le Collège des pharmaciens
1971	Implantation d'un nouveau programme de premier cycle à l'École de pharmacie de l'Université Laval
1971	Dépôt du rapport de la Commission sur les services pharmaceutiques qui recommande que les pharmaciens aient recours à des assistants en pharmacie formés en cours d'emploi selon les critères établis par les ordres professionnels avec l'aide de la CPhA
1971	Une commission spéciale sur les corporations professionnelles est instituée pour évaluer les mécanismes d'attribution des privilèges des professionnels au Québec
1972	Le cours de Pharmacie clinique I est offert pour la première fois au programme de premier cycle de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1972	Les femmes deviennent majoritaires dans les programmes de premier cycle en pharmacie au Québec
1972	Projet de cours pour les techniciens en pharmacie au cégep de Trois-Rivières
1972	Fermeture d'un laboratoire de préparation de solutés injectables et de solutions stériles à l'Hôpital Notre-Dame
1973	Création de l'Office des professions du Québec et adoption du Code des professions
1973	Transfert aux établissements scolaires de la responsabilité de déterminer les conditions d'admission aux programmes de pharmacie après l'adoption de la <i>Loi sur la pharmacie</i>

1973	Refonte du programme de baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal; Premiers stages cliniques à l'Université de Montréal
1973	Entrée en vigueur des règlements découlant de la LSSSS
1973	Création par l'OPQ de la Commission sur les techniciens en pharmacie
1973	Présentation à la Commission sur les techniciens en pharmacie de projets de programmes de techniques en pharmacie d'hôpital au cégep de Saint-Hyacinthe et d'un programme de techniques en pharmacie d'industrie au cégep de Saint-Jérôme
1973	Traitement des premiers patients par alimentation parentérale à l'Hôtel-Dieu de Montréal
1973-07-06	Sanction de la Loi sur la pharmacie qui reconnaît le rôle clinique du pharmacien.
1973-10-27	Déménagement des bureaux de l'OPQ au 1235, rue McGill College
1974	Le Collège des pharmaciens de la province de Québec devient l'Ordre des pharmaciens du Québec
1974	Adoption par l'OPQ des règlements sur la tenue de pharmacie et la publicité (ces règlements sont contestés juridiquement par un groupe de pharmaciens).
1974-02-01	Entrée en vigueur du Code des professions. Le Collège des pharmaciens devient l'Ordre des pharmaciens du Québec.
1974-02-01	Entrée en vigueur de la Loi sur la pharmacie
1974-04-24	Publication dans la Gazette officielle du Québec du règlement transitoire concernant le stage de formation professionnelle et les actes que peut poser un personnel effectuant un tel stage. Réduction de la durée de l'internat de 12 à 4 mois
1974-07-10	Publication des nouveaux projets de règlements de l'OPQ dans la Gazette Officielle du Québec (Règlement concernant la publicité, tenue des pharmacies, tenue des dossiers, etc.)
1974	Adoption par le MAS des normes concernant les services pharmaceutiques
1974	L'inspection professionnelle par l'OPQ devient obligatoire
1974	Adoption du Règlement déterminant les actes visés à l'article 17 de la <i>Loi sur la pharmacie</i> pouvant être exécutés par des classes de personnes autres que des pharmaciens
1974	Publication du Cahier des normes sur le service de pharmacie par ministère des Affaires sociales où l'utilisation de la carte-fiche est recommandée
1974-10	Audiences de l'Office des professions du Québec concernant les règlements de l'Ordre
1974-11-07	Journée du siècle de la pharmacie
1975	Adoption du projet de règlement du stage publié en 1974 avec quelques modifications
1975	Début des inspections professionnelles dans les établissements de santé
1975	Formation par l'APES d'un comité ad hoc sur le personnel de soutien de pharmacie
1975-01-11	Entrée en vigueur du Règlement no 13 concernant la publicité

1975-11-26	Entrée en vigueur du Règlement concernant la détermination des actes visés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie pouvant être posés par des classes de personnes autres que des pharmaciens
1976	Dépôt du rapport de l'Opération Sciences Santé qui recommande que les stages cliniques soient intégrés aux programmes de pharmacie
1976-03-09	Nomination de Georges Roy au poste de secrétaire de l'Ordre
1976-05-07	Création du poste de syndic-adjoint à l'OPQ
1976-06-16	Nomination de Jean-Paul Martel au poste de syndic adjoint de l'OPQ
1976-07-01	Entrée en vigueur de l'article 25 de la Loi sur la pharmacie (raisons sociales)
1976	Refonte du programme de baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal
1976	Création de quatre postes de chargés de formation pratique à l'Université de Montréal
1976	Reconnaissance par l'OPQ de la résidence comme internat pour l'obtention du permis d'exercice
1976	Modifications au programme de DPH à l'Université de Montréal
1976	Approbation par la Commission des études de l'Université Laval d'un programme de certificat en pharmacie d'hôpital de niveau premier cycle
1976	Publication par la SCPH de lignes directrices pour définir les fonctions du personnel technique et le contenu des programmes de formation des assistants techniques
1976	Fondation du <i>Board of Pharmaceutical Specialties</i>
1976-03-01	Date prévue de l'entrée en vigueur des articles 2.01, 2.02 et 2.03 (murx fixes) du Règlement concernant la tenue des pharmacies
1977	Adoption de normes minimales pour les programmes de résidence par le CCRPH
1977	Révision par la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal des normes d'agrément des services de pharmacie accueillant des résidents
1977	Publication des Normes du service de pharmacie dans les centres d'accueil pour hébergement par le MAS (Circulaire INF-148-1977 – Services professionnels de pharmacie en centre d'hébergement)
1977	Création par le MAS du Comité consultatif sur la pharmacie et les médicaments (CCPM)
1977	Abolition de la Loi sur les remèdes brevetés Le fédéral a amendé le Règlement sur les aliments et drogues afin d'y inclure une nouvelle catégorie soit «les médicaments grand public» (regroupant la plupart des anciens Rx brevetés) qui sont à libre achat par le public selon étiquetage du fabricant.
1978	Adoption de nouvelles normes d'agrément pour les centres hospitaliers par l'École de pharmacie de l'Université Laval
1978	Publication par la SCPH de <i>Guidelines for the provision of Drug Information Services in Hospitals</i>
1979	Mise sur pied d'un comité d'évaluation du CPH à l'École de pharmacie de l'Université Laval
1979	Instauration d'un programme de bourses par le MAS pour le financement de la résidence en pharmacie d'hôpital

1979-10-16	Démission de Georges Roy du poste de secrétaire de l'OPQ
1980	Décès de patients au <i>Toronto Hospital for Sick Children</i> liés à des erreurs de médication
1980-05-27	Nomination de Jacques André Nadeau au poste de directeur général et secrétaire de l'OPQ
1981	Reconnaissance par l'OPQ de la séance d'affichage comme une activité de formation continue
1981	Publication par l'OPQ du <i>Guide de pratique de la pharmacie</i>
1981	Publication d'une circulaire par le MAS portant sur les services pharmaceutiques en centre d'accueil et d'hébergement (CAH)
1981	Formation par l'OPQ d'un comité ad hoc pour étudier la question des effectifs pharmaceutiques dans les centres hospitaliers
1981	Révision des normes pour les services de pharmacie par le MAS
1982-04-06	L'OPQ s'exprime en public sur les stages de formation professionnelle sur invitation de l'Office des professions
1982	Déménagement de l'OPQ au 266, rue Notre-Dame Ouest
1982	Modification du baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal; stages cliniques obligatoires; premiers stages cliniques en milieu communautaire et en établissements de soins prolongés à l'Université de Montréal
1982	Création des responsables de formation cliniques et des chargés d'enseignement clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1982	Modifications au programme du DPH à l'Université de Montréal. Dorénavant, le cours d'enseignement clinique se déroule entièrement en établissement
1982	Décret gouvernemental rendant les pharmaciens officiellement admissibles aux Conseil des médecins et dentistes (CMD), qui deviennent des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
1982	Publication de deux documents par l'APES soit <i>Critères de sélection des assistants techniques</i> et le <i>Test de vérification de la compétence des assistants techniques</i>
1982-12	Adoption par le Bureau de l'OPQ d'un amendement au règlement sur la publicité
1983	Implantation d'un nouveau programme de premier cycle à l'École de pharmacie de l'Université Laval
1983	Fondation de la <i>Canadian Association of Pharmacy Technicians</i>
1983	Publication du Rapport Dubin (<i>Report to the Hospital for Sick Children Review Committee</i>)
1984	Adoption de la <i>Loi canadienne sur la santé</i> , qui remplace les lois de 1957 et 1966 au Canada
1984	Adoption du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements de santé
1984	Abolition des normes sur les services pharmaceutiques en centres hospitaliers par le MAS
1984	Acceptation par l'OPQ de la création d'une classe d'auxiliaires qualifiés
1984	Décrets du gouvernement modifiant le règlement sur les stages permettant la réalisation des stages de premier cycle II et IV en établissement de santé et la réalisation du stage de premier cycle III en milieu communautaire ou industrie pharmaceutique
1985	Le ministère des Affaires sociales devient le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Québec
1985	Mise sur pied par le MSSS d'une commission d'enquête, la Commission Rochon

1985	Mise à jour de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>
1985	Mise sur pied d'un service d'aide aux pharmaciens en difficulté au sein de l'Ordre...puis en 1987 ça devient Pharmaciens-Secours (un organisme incorporé)
1985	Mise en marche du système pyramidal de communications urgentes "Alertes"
1986	Apparition du concept de réseau et de médecine ambulatoire lors des audiences de la Commission Rochon
1986	Introduction de stages courts au CPH de l'Université Laval
1986	Formation par l'OPQ du comité d'adaptation de la main-d'œuvre en pharmacie du Québec
1986	Publication du rapport du Service de la planification des ressources humaines du MSSS
1986	Fondation de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP)
1986	Le CCAH rend obligatoire la documentation des événements indésirables
1986	Lancement du projet SIDOCI
1986	Publication d'un guide par Santé Canada pour l'aménagement des services de pharmacie
1986	L' <i>American Society of Hospital Pharmacists</i> (ASHP) reconnaît aussi le monitoring pharmacocinétique comme un élément important de la pratique clinique
1986	Publication de lignes directrices sur les systèmes de classement pour les centres d'information en établissement de santé par la SCPH
1986-01-23	Règlement hors cour entre Jean Coutu et l'Ordre des pharmaciens du Québec concernant le règlement sur la publicité
1987	Création d'un programme d'assistance technique en pharmacie (DEP en assistance technique en pharmacie)
1987	Adoption du projet de loi C-22 par le gouvernement fédéral qui augmente la durée de protection de brevets à dix ans ; création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
1988	Première fois que l'ordre dépose une plainte contre un pharmacien pour avoir prêté son nom au propriétaire d'un centre commercial pour faire croire qu'il est le véritable propriétaire
1988-12-13	Création de la Direction des services professionnels par le Bureau de l'OPQ
1989	Le CPH devient un DPH à l'Université Laval
1989	Publication par l'AHQ du guide <i>Les erreurs médicamenteuses, une responsabilité partagée</i>
1989-12-12	Adoption par l'OPQ de la norme 90.01 sur les tâches pouvant être confiées au personnel technique
1989	Sentence arbitrale confirmant l'autorité des chefs de département dans le domaine de l'embauche des assistants technique et la reconnaissance du DEP en assistance technique en pharmacie
1989	Mise sur pied par l'AHQ d'un comité consultatif sur l'appréciation de la qualité et la gestion des risques dans les services pharmaceutiques
1989	Publication par la SCPH de la <i>Déclaration sur la distribution unidose et le service centralisé d'additifs aux solutés</i>
1989-12	Adoption par le Bureau de l'OPQ d'un premier énoncé de mission
1990	Transfert de l'École de pharmacie de l'Université Laval au pavillon Ferdinand-Vandry

1990	Publication d'un livre blanc, <i>Une réforme axée sur le citoyen</i> , par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté
1990	Publication par la SCPH du document <i>La pharmacie clinique et vous</i> , ouvrage dans lequel sont établis quatre niveaux de soins
1990	Publication de Hepler et Strand sur le concept des soins pharmaceutiques
1990	Publication par l'ASHP de <i>Guidelines for the Use of Investigational Drugs in Organized Health-Care Settings</i>
1990-05	Inauguration du programme Code médicament de l'OPQ
1990	Introduction sur le marché des ensacheuses automatisées (ATC)
1990-12-21	Assemblée nationale procédait à la plus importante modification de la Loi sur la pharmacie depuis 1973, sur recommandation de l'OPQ et de l'office des professions : <ul style="list-style-type: none">- L'article 38 qui exclus plusieurs médicaments (dont l'aspirine) est abrogé.- La notion de poison disparaît de la Loi et de la notion vente de poisons en pharmacie.- L'OPQ croit qu'il faut 4 annexes pour Rx humains et 3 annexes pour Rx animaux
1991	Création du Réseau de revue d'utilisation des médicaments (RRUM)
1991	Réforme de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> avec l'adoption du projet de loi 120; les départements de pharmacie deviennent des départements cliniques après la réforme de la LSSSS
1991	19 février 1991: le bureau de l'OPQ adopte une modification au code de déontologie des pharmaciens visant à interdire la vente de tabac par un pharmacien dans la partie commerciale adjacente à sa pharmacie, de même que l'association d'un pharmacien à une telle vente
1991	Adoption par l'Assemblée nationale du Québec du Projet de loi no.99, modifiant la Loi sur la pharmacie. Projet qui donne au gouvernement le pouvoir de créer des catégories de médicaments, et d'y assortir des conditions et modalités de vente.
1992	Réforme de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> ; abolition des CRSSS et création des Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS)
1992	Refonte du programme de baccalauréat en pharmacie à l'Université de Montréal pour y intégrer les soins pharmaceutiques. Les stages cliniques en milieu hospitalier ainsi qu'en milieu communautaire deviennent obligatoires
1992	Refonte du baccalauréat en pharmacie à l'Université Laval
1992	Transformation du DPH en maîtrise en pharmacie d'hôpital à l'Université Laval
1992	Transformation du DPH en maîtrise en pharmacie d'hôpital à l'Université de Montréal
1992	Mise en place du doctorat en pharmacie de 2 ^e cycle à l'Université de Toronto et l'Université de Colombie-Britannique
1992	Publication d'une norme par l'OPQ pour encadrer l'utilisation du télécopieur en pharmacie
1992	Publication du chapitre <1074> de l'USP intitulé <i>Dispensing Practices for Sterile Drug Products Intended for Home Use</i>
1992	Publication par la FDA du « compliance policy guide », section 7132.16, pour énoncer sa politique sur la préparation en pharmacie
1992	Publication par la SCPH des <i>Lignes directrices sur les préparations magistrales de médicaments dans les hôpitaux</i>

1992-05-13	Publication dans la Gazette du Québec du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments
1992	Démarche de Marc Parent pour que soit reconnu par l'OPQ sa certification en pharmacothérapie du <i>Board of Pharmaceutical Specialties</i>
1993	L' <i>American Association of Colleges of Pharmacy</i> recommande l'adoption du doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la pratique
1993	Mise en place d'une procédure à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal et à l'Université Laval pour permettre aux pharmaciens ayant obtenu leur DPH avant 1992 d'obtenir la maîtrise
1993	Présentation par l'École de pharmacie de l'Université Laval et la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal d'un projet de programme de doctorat en pharmacie clinique (Pharm. D.)
1993	Publication du <i>Guide des services pharmaceutiques en centre d'hébergement et de soins de longue durée</i> par l'Ordre des pharmaciens du Québec
1993	Adoption du projet de loi C-91 par le gouvernement fédéral qui abolit le système de licence obligatoire pour la fabrication de médicaments génériques
1993	Publication par l'ASHP du <i>Technical Assistance Bulletin for Pharmacy-Prepared Sterile Products</i>
1993	Rapport du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada sur l'opportunité d'évaluer les spécialités en pharmacie
1993	Révision du règlement sur la tenue de pharmacie (aire de consultation)
1994	Publication du <i>Guide des soins et services pharmaceutiques en centre hospitalier</i> par l'Ordre des pharmaciens du Québec
1994-10	Adoption de la Loi modifiant le Code des professions et autres lois professionnelles
1994	Publication par l'OPQ d'un guide sur la substitution en pharmacie.
1994	Publication par l'ASHP du <i>Technical Assistance Bulletin on Compounding Nonsterile Products in Pharmacy</i>
1994	Le MSSS lance la ligne INFO-Santé
1995	Création de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP)
1995-01	Entrée en vigueur du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des pharmaciens
1995	Adoption de la <i>Loi du déficit zéro</i> par le gouvernement provincial qui entraîne des fusions et fermetures d'établissements
1995	Révision des critères de nomination des professeurs de clinique à l'École de pharmacie de l'Université Laval
1995	Don de la famille Louis Boivin à la Faculté de pharmacie qui permet l'implantation de la chaire médicaments, grossesse et allaitement au CHU Sainte-Justine
1995	Consolidation du programme de maîtrise à l'École de pharmacie de l'Université Laval et concentration des résidents dans un nombre réduit de centres hospitaliers à vocation universitaire
1995	Le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux (CCAH) devient le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS)
1995	Le CCASS présente ses premières normes centrées sur le patient
1995	Création du Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux

1995	Publication du <i>Guide des soins et services pharmaceutiques en centre local de services communautaires</i> par l'OPQ
1995	Élection d'une première femme, Janine Matte, à la présidence de l'OPQ
1995	L'ASHP recommande l'immatriculation des assistants techniques au sein des ordres professionnels
1995	Mise sur pied par le <i>Pharmacy Technician Certification Board</i> d'un programme national volontaire de certification pour les techniciens en pharmacie aux États-unis
1995	Seconde enquête de l'ASHP sur les préparations en établissements de santé
1995	Adoption de la norme 95.01 (préparations stériles) par l'OPQ
1995	L'OPQ forme le Conseil québécois de la formation continue en pharmacie
1995-02	Toutes les pharmacies vendant des MVL doivent adhérer au Code Médicament (application obligatoire de cette disposition du nouveau règlement sur la tenue des pharmacies)
1995-02-21	L'OPQ approuve les annexe-modèle, et informe l'Office des professions responsable de l'adoption du règlement au Québec.
1995	Jugement en faveur de l'OPQ dans la cause contre Méditrust
1995	Mise sur pied du Réseau québécois de revue d'utilisation des médicaments
1996	Présentation d'un mémoire de l'OPQ au comité d'experts présidé par Claude Castonguay (Régime général d'assurance médicaments)
1996	Publication du rapport du Comité d'experts sur l'assurance-médicaments (Rapport Castonguay), <i>L'assurance médicaments : des voies de solution</i>
1996	Approbation de nouvelles normes d'accréditation des activités de formation continue par l'OPQ
1995-1996	Dépôt de requêtes en jugement déclaratoire par Cumberland et Pharmaprix pour contester les dispositions de l'article 27 de la <i>Loi sur la pharmacie</i> (droit de propriété)
1995-1996	OPQ confie la responsabilité de l'examen de législation et déontologie pharmaceutique pour les candidats de l'extérieur du Québec aux universités
1996	Création du CHUM suite à la fusion de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Luc
1996	Lancement de la chaire pharmaceutique Famille Louis-Boivin, médicaments, grossesse et allaitement à l'Hôpital Sainte-Justine
1996	Changements apportés au programme de baccalauréat en pharmacie à l'Université Laval pour l'adapter à l'implantation des soins pharmaceutiques
1995	Prise de position conjointe OPQ-AQPP-APES sur la reconfiguration du réseau des établissements de santé et du virage ambulatoire et présentation d'un mémoire
1996	Publication par l'ASHP du <i>White Paper on Pharmacy Technicians</i>
1996	Création du poste d'assistant technique senior (titre 3215) en pharmacie dans les établissements de santé du Québec par un tribunal d'arbitrage
1996	Mise à jour des lignes directrices de la SCPH (<i>Lignes directrices sur la préparation des produits stériles dans les pharmacies</i>)

1997	Création du centre universitaire de santé McGill (CUSM) par la fusion de l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria, l'Institut thoracique de Montréal et l'Hôpital neurologique de Montréal
1997	Modification au programme de baccalauréat en pharmacie de l'Université de Montréal
1997	L'École de pharmacie de l'Université Laval obtient le statut de Faculté
1997	Signature de contrats d'affiliation entre les établissements de santé et la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal pour les stages en pharmacie
1997	Transformation de la maîtrise en pharmacie d'hôpital en maîtrise en pratique pharmaceutique (option établissement de santé) à l'Université de Montréal
1997	Création des postes de cliniciens associés à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1997	Implantation d'un doctorat clinique en cardiologie à l'Hôpital Laval
1997	Publication du <i>Guide sur les services pharmaceutiques dans les ressources intermédiaires et les ressources de type familial</i> par l'OPQ
1997	Mise sur pied du régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ)
1997	Diminution du nombre de postes dans les programmes de deuxième cycle en pharmacie hospitalière (35 postes)
1997	Mise en place du programme de départ volontaire à la retraite du personnel du réseau de la santé
1997	Entrée en vigueur de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> qui remplace notamment la <i>Loi sur les stupéfiants</i>
1997	Adoption par le Congrès américain du <i>Food and Drug Administration Modernization Act</i> qui définit légalement les préparations et vise à protéger les patients contre l'utilisation non nécessaire de préparations qui peuvent comporter certains risques
1997	Adoption d'une position commune de l'OPQ et du Collège des médecins sur les échantillons de médicaments
1997	Ouverture du centre Info-médicaments en allaitement et grossesse (IMAGE) de la Chaire pharmaceutique Famille Louis Boivin au CHU Sainte-Justine
1997	Publication des bonnes pratiques cliniques – Santé Canada
1998-07-01	Adoption par le Gouvernement du Québec du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments au Québec
1998	Publication du Rapport Tamblyn, <i>Évaluation du régime général d'assurance médicaments</i>
1998	Modification aux règlements de l'OPQ qui rend obligatoire la réalisation d'un des stages professionnels (celui de 2 ^e ou de 3 ^e année) dans un établissement de santé
1998	Mise sur pied à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal d'un programme de formation pour les cliniciens associés
1998	Création du statut de professeur de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1998	Refonte majeure des standards minimums pour les résidences en pharmacie d'hôpital au Canada entreprise par le CCRPH pour les adapter aux changements dans la pratique
1998	La vente de tabac dans les boutiques adjacentes aux pharmacies (à l'extérieur de l'officine) devient illégale.

1999	Publication du <i>Rapport du comité sur les questions relatives au processus de décision pour la couverture des médicaments</i> (Rapport Doucet)
1999	Publication du rapport <i>La complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système public de santé au Québec</i> par le groupe de travail sur la complémentarité
1999	L' <i>Accreditation Council for Pharmacy Education</i> (ACPE) accorde l'agrément seulement aux établissements offrant un doctorat professionnel en pharmacie de premier cycle
1999	Projet pilote d'enseignement pyramidal dans certains sites de stages affiliés à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
1999	Mise sur pied par OPQ d'un comité élargi sur la mobilité de la main-d'œuvre pour étudier les critères permettant l'accueil de professionnels des pays de l'ALENA
1999	Projet-pilote d'implantation de cabinets décentralisés à l'Hôpital Charles LeMoine
1999	Publication par Nimmo et Holland du concept de pharmacie totale
1999	Refonte en profondeur du programme d'accréditation de l'OPQ
1999	Modification au <i>Code de déontologie</i> afin de soustraire les médicaments hors annexes (pouvant être vendus par quiconque sans restriction) des réglementations reliées aux publicités (car c'était injuste que les pharmaciens y soit contraint et par les autres vendeurs).
2000 -2002	États généraux de la pharmacie organisés par l'Ordre des pharmaciens du Québec (le 23 et 24 mai 2002) et soutien à la reconnaissance de spécialités en pharmacie
2000	Publication des travaux de la Commission d'études sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) : <i>Solutions émergentes. Rapport et recommandations</i>
2000	Réorganisation des rotations cliniques du programme de maîtrise en pharmacie d'hôpital à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval
2000	Publication d'une révision de la norme 90.01 par l'OPQ pour y inclure la vérification contenant-contenu dans les établissements de santé
2000	Publication du rapport <i>To Err is Human</i>
2000	Formation par le MSSS du Comité ministériel sur les accidents évitables dans la prestation de soins de santé
2000	Publication par Santé Canada d'un guide sur la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques (<i>La fabrication et la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques au Canada</i>)
2000-09-07	Création par l'OPQ du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ)
2000	Apparition sur le marché d'une nouvelle génération d'ensacheuses (Pacmed, FDS)
2001	Instauration d'un programme d'intéressement à la pratique en pharmacie hospitalière par le MSSS
2001	Hausse du nombre de bourses de maîtrise à 60 et augmentation de leur valeur à 21 000 \$ pour l'année 2001-2002
2001	Publication du <i>Guide sur la gestion des substances contrôlées en établissement de santé</i> par l'OPQ
2001	Publication du rapport du MSSS sur la <i>Planification de la main-d'œuvre en pharmacie</i>
2001	Augmentation à 60 postes dans les programmes de deuxième cycle en pharmacie hospitalière

2001	La SCPH recommande la mise en place d'un processus de certification spécifique pour les techniciens en pharmacie
2001	Entrée en vigueur de changements au <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> afin de mieux encadrer la recherche clinique
2001	Entrée en vigueur du <i>Règlement sur les substances ciblées et benzodiazépines</i>
2001	Publication du rapport <i>Les accidents évitables dans la prestation des soins de santé : La gestion des risques, une priorité pour le réseau</i>
2001	Mise sur pied du Groupe Vigilance (Groupe national d'aide à la gestion des risques et à la qualité)
2001	Formation de la première unité de recherche en pratique pharmaceutique au Canada (URPP au CHU Sainte-Justine)
2001-02-07	Publication dedans la Gazette officielle du Québec du Règlement de modification du Règlement sur les conditions et modalités de vente
2001-12	Les pharmaciens peuvent prescrire la contraception orale d'urgence
2002	Don de la Fondation Marcelle et Jean Coutu à l'Université de Montréal pour la construction de deux nouveaux pavillons, dont un abritant la Faculté de pharmacie
2002	Amendement à LSSSS qui rend obligatoire l'agrément des établissements de santé
2002	Formation du groupe de travail sur la pénurie de pharmaciens par l'OPQ
2002	Le Collège des pharmaciens de l'Ontario entreprend des démarches pour réglementer la pratique des techniciens en pharmacie
2002	Publication d'un guide par le groupe de travail sur la délégation de la vérification contenant-contenu de l'APES pour guider les pharmaciens dans l'élaboration de procédures et protocoles relatifs à cette délégation
2002	Regroupement des membres de l'APES, de l'OPQ, de l'AQPP et de l'Association des bannières et des chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ) pour réclamer une réforme du programme d'assistance technique
2002	Révision du guide sur la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques de Santé Canada (<i>La fabrication et la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques au Canada</i>)
2002-06-14	Sanction du projet de loi 113 (<i>Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux</i>)
2002	Fusion du CCP, du CRUM et du RRUM pour former le Conseil du médicament
2002	Premières révélations dans les médias sur les ristournes versées par les fabricants de génériques aux pharmaciens
2002	Adoption des Lignes directrices sur la confidentialité en pharmacie par l'OPQ
2003-01-30	Entrée en vigueur de la Loi 90 qui modifie le champ d'exercice des pharmaciens et leur réserve six nouvelles activités.
2003	Modifications mineures apportées au programme de maîtrise en sciences pharmaceutique, option établissement de santé à l'Université de Montréal
2003	Implantation de l'enseignement pyramidal dans le cadre des stages de premier et deuxième cycle à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal

2003	Les facultés de pharmacie de l'Université Laval et de Montréal entreprennent des démarches pour modifier la structure du programme de maîtrise professionnelle en hôpital afin de rendre possible sa réalisation à temps partiel
2003	Hausse du nombre de bourses de maîtrise en pharmacie d'établissements de santé à 70
2003	Adoption du projet de loi 25 (<i>Loi sur les agences de développement et réseaux locaux de services de santé et de services sociaux</i>) qui donne naissance aux réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) et aux centres de santé et services sociaux (CSSS)
2003	Entrée en vigueur du <i>Règlement sur les précurseurs</i>
2003	Publication de la norme USP-795
2003	Entente entre l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des pharmaciens de l'Ontario concernant la mobilité de la main-d'œuvre
2003	Dépôt de 2 demandes de recours collectif en Cour supérieure du Québec concernant les ristournes accordés aux pharmaciens par les fabricants de médicaments génériques
2003	Requête du syndic de l'OPQ pour obtenir des documents pour fins d'enquête auprès de Pharmascience
2003-04-30	Création de la Direction des enquêtes à l'OPQ en fusionnant les enquêtes pour exercice illégal et celles du Syndic
2004	La cour supérieure rejette la demande de Pharmascience de ne pas fournir certains documents au Syndic de l'Ordre pour l'enquête sur les rabais et ristournes.
2004	Hausse de la valeur des bourses de maîtrise à 30 000 \$ par année
2004	Publication du rapport de l'AHQ sur la pratique pharmaceutique hospitalière
2004	Publication de l'OPQ d'un guide d'interprétation des nouvelles dispositions de la <i>Loi sur la pharmacie</i>
2004	Publication de l'OPQ de balises pour élaborer un plan d'urgence en pharmacie d'établissement
2004	Publication du rapport du groupe de travail sur la pénurie de pharmaciens formé par l'OPQ
2004	Projet pilote de programme d'étude en assistance technique en pharmacie mis sur pied au cégep de Rivière du Loup dans le cadre d'une attestation d'études collégiales
2004	Publication de la version électronique du <i>Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques</i>
2004	Entrée en vigueur du <i>Règlement sur les produits de santé naturels</i>
2004	Publication par le <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> d'un guide de type Alert sur l'exposition professionnelle aux agents de chimiothérapie, « <i>Preventing Occupational Exposure to Antineoplastic and other Hazardous Drugs in Health Care Settings.</i> »
2004	Publication du rapport <i>Incidence d'événements indésirables dans les hôpitaux québécois</i> par le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS)
2004	Mise sur pied par le MSSS du Groupe de travail sur les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM)
2004	Dépôt du rapport du premier comité sur les spécialités de l'Ordre des pharmaciens du Québec
2004	Formation du Programme de gestion thérapeutique des médicaments (PGTM)
2004	Poursuite de la RAMQ envers trois fabricants de médicaments génériques en lien avec les ristournes offertes aux pharmaciens.

2004	Mise sur pied par l'OPQ d'un comité pour réviser le Code de déontologie.
2005	Publication du rapport <i>Pour sortir de l'impasse : la solidarité entre nos générations</i> par le groupe de travail sur la pérennité du système de santé et de services sociaux du Québec
2005	Déménagement de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal du pavillon principal au Pavillon Jean Coutu
2005	Extension du programme d'intéressement à la pratique en pharmacie hospitalière du MSSS aux étudiants du premier cycle
2005	L'agrément des établissements de santé devient obligatoire dans la province
2005-05-02	Entrée en fonction de Manon Lambert, secrétaire générale de l'OPQ
2005	Publication par l'OPQ d'une mise à jour de la norme 90.01 sur la délégation en pharmacie
2005	Publication du chapitre 797-USP
2005	Publication de l'alerte NIOSH
2005	Le syndic de l'Ordre (Jocelyn Binet) dépose une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême pour réclamer le droit d'exiger de l'information d'une cie générique dans le cadre d'une enquête sur les rabais et ristournes
2005	Revenu Canada et Revenu Québec réclament des impôts impayés aux pharmaciens ayant omis de déclarer les cadeaux reçus des fabricants de médicaments génériques.
2005	Adoption par l'OPQ du Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien
2005	Adoption par l'OPQ du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OPQ
2006	Victoire du Syndic de l'OPQ en Cour suprême contre Pharmascience. Jugement qui reconnaît le pouvoir du syndic d'un ordre professionnel d'exiger des documents ou renseignements à des tiers dans le cadre d'une enquête sur un membre.
2006	Publication du rapport <i>Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité</i>
2006	L'APES signe une entente avec la SCPH pour assurer la promotion des versions anglaises des vidéos dans le reste du Canada
2006	Le Collège des pharmaciens d'Alberta approuve une requête pour réglementer les techniciens en pharmacie qui serait régis par un ordre professionnel distinct
2006	Le <i>Canadian Council for Accreditation of Pharmacy Programs</i> (CCAPP) entreprend un projet d'accréditation de programmes de formation en techniques pharmaceutiques auquel participent le Collège des pharmaciens de l'Alberta et le Collège des pharmaciens de Colombie-Britannique
2006	Le ministre de la Santé en Ontario recommande la réglementation des techniciens en pharmacie par le Collège des pharmaciens de l'Ontario
2006	Entrée en vigueur de modifications au <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> conférant une protection accrue de six mois en présence d'essais cliniques en pédiatrie
2006	Dépôt du Rapport Ramsay

2006	Lancement du Plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux , incluant le Dossier santé Québec (DSQ), par le MSSS
2007	Implantation du programme de doctorat professionnel de premier cycle à l'Université de Montréal
2007	Publication du <i>Guide des soins et services pharmaceutiques</i> en ligne par l'OPQ
2007	L'OPQ publie un guide de rédaction et d'approbation des règles d'utilisation de médicaments en établissement de santé
2007	Le <i>Health System Improvement Act</i> est adopté en Ontario ce qui permet au Collège des pharmaciens d'émettre des certificats aux techniciens en pharmacie
2007	L'initiative <i>Moving Forward</i> publie un premier rapport sur l'état des ressources techniques en pharmacie au Canada
2007	Dépôt du second rapport du comité sur les spécialités de l'Ordre des pharmaciens du Québec
2007	Envoi à l'Office des professions du Québec du mémoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec soutenant de spécialités en pharmacie
2007-02	Dépôt du mémoire de l'OPQ en Commission parlementaire pour le projet de loi 54
2008	Publication du rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé (Rapport Castonguay), <i>En avoir pour notre argent</i>
2008	Modifications législatives permettant à un candidat étranger ayant réussi les examens du BEPC d'obtenir une équivalence de formation plutôt que de diplôme
2008	Publication d'une mise à jour du chapitre 797 de la <i>United States Pharmacopeia</i> sur les préparations stériles
2008	Formation d'un groupe de travail par l'OPQ pour étudier les préparations magistrales stériles et non stériles et élaborer une nouvelle norme remplaçant la norme 95.01
2008	Publication de la norme 2008.01 par l'OPQ pour la transmission des ordonnances
2008	Publication par l'Association pour la santé et la sécurité au travail – secteur affaires sociales (ASSTSAS) d'un guide de prévention sur la manipulation des médicaments dangereux
2008-06-12	Entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie de l'OPQ
2009	Entente de reconnaissance mutuelle entre les provinces canadiennes qui permet aux candidats ayant réussi le BEPC de s'inscrire au tableau de l'OPQ
2009	Début de la consultation à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal pour la refonte de la maîtrise en pratique pharmaceutique
2009	L'examen de certification des techniciens est offert par le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC)
2009	L'OPQ et l'Ordre national des pharmaciens de France signent un accord pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des pharmaciens québécois et français
2009	Publication par l'OPQ d'un guide sur la délégation en établissement de santé
2009-2010	Inspection de services centralisés d'addition aux solutés (SCAS) en établissement de santé par l'Ordre des pharmaciens du Québec et fermeture partielle ou totale de certaines installations en raison de non-conformité
2010	Déménagement de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval dans de nouveaux locaux

2010	L'Association des facultés de pharmacie du Canada et l'Association des doyens de pharmacie du Canada entérinent la mise en place d'un programme de doctorat professionnel en pharmacie d'ici 2020 à l'échelle du pays
2010	Le règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens reconnaît aux étudiants et résidents en pharmacie la possibilité d'effectuer des activités réservées de l'exercice de la pharmacie
2010	L'Ontario réglemente le titre de technicien en pharmacie sous l'égide de l' <i>Ontario College of Pharmacy</i>
2010	Publication par l'OPQ des normes 2010.01 (Délégation en pharmacie) et 2010.01.01 (Délégation de la vérification contenant-contenu) qui remplacent la norme 90.01
2010-03	Publication par l'OPQ d'un manuel d'autoformation à l'intention des pharmaciens à propos du nouveau Code de déontologie des pharmaciens
2010	Publication des conditions requises pour la préparation de produits stériles en pharmacie
2011	Entrée en vigueur du Doctorat de 1er cycle en pharmacie à l'Université de Laval.
2011	Mise en place du programme de Qualification en pharmacie (QeP) en collaboration avec l'Université de Montréal.
2011	Refonte du programme de maîtrise en pratique pharmaceutique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
2011	Création d'un groupe de travail (AQPP, APES, ABCPQ, AQATP) par l'Ordre pour la révision du rôle des ATP
2011-02	Publication par l'OPQ de nouveaux standards de pratique qui portent sur trois dimensions, soit le maintien de la compétence et le développement professionnel, l'expertise en thérapie médicamenteuse et usage rationnel des médicaments et la qualité et la sécurité des soins et services pharmaceutiques
2011	Mise en place du programme de surveillance de l'exercice s'appuyant sur les Standards de pratique par la Direction des services professionnels (DSP) de l'OPQ
2011	Mise en place par la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal d'un programme d'appoint pour les pharmaciens formés à l'étranger (PAPE)
2011	Consultations et pré-publication par l'Ordre des pharmaciens du Québec de la norme sur les préparations magistrales non stériles
2011	Fusion de l'Agence d'évaluation des modes d'interventions en santé et du Conseil du Médicament pour former l'Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS)
2011-12	Adoption du projet de loi 41 modifiant la Loi sur la pharmacie
2012	Publication du guide sur la gestion des accidents et des incidents dans la prestation des soins et services pharmaceutiques par l'OPQ et la FARPOPQ
2014-01-22	Publication les profils de compétences du personnel technique (PT) et du personnel de soutien technique (PST), lesquels ont été entérinés par le Conseil d'administration de l'OPQ
2015-01	Dépôt du mémoire de l'OPQ à la Commission des finances publiques pour le projet de loi 28 .
2015-04-21	Sanction du projet de loi 28.
2015	Entrée en vigueur de la Loi 41 élargissant les activités professionnelles des pharmaciens.
2018	Entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens.

Annexe 3 – Profil des courts textes rédigés sur différents sujets liés à l'histoire de l'OPQ

Thème #1: Évolution du rôle des ATP et la délégation de la vérification contenant-contenu

La problématique encadrant les responsabilités des assistants techniques en pharmacie (ATP) a suscité l'intérêt de l'Association pharmaceutique de la province du Québec (APPQ) dès le milieu du 20^e siècle [1]. C'est à la fin des années 1960 que les débats concernant les ATP débutent [1]. C'est dans cette optique que durant cette même période, le Collège des pharmaciens a mis sur pied un comité dans le but d'étudier la nécessité de mettre sur pied une classe de technicien et de créer des programmes techniques en pharmacie. Ce comité avait finalement conclu à la non-nécessité de doter la pharmacie d'une classe d'auxiliaires. Par la suite, à l'occasion d'une journée d'éducation permanente de l'Association des pharmaciens en établissement de santé (APES) en 1977, les membres appuient l'affirmation qu'en raison du fait que certaines tâches ne soient pas déléguées, le pharmacien a peu de temps pour les activités cliniques [1].

Concernant la question des ATP, les pharmaciens hospitaliers ont été les premiers à entreprendre des démarches afin de bonifier les qualifications des ATP. C'est en 1974 que le Règlement déterminant les actes visés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie pouvant être exécutés par des classes de personnes autres que des pharmaciens est adopté [1]. Ce règlement prévoit que « toute personne majeure peut, sous la surveillance d'un pharmacien, vendre des médicaments et poisons et constituer le dossier patient » et que cette personne doit avoir « cinq ans d'expérience dans les deux premières tâches avant de se consacrer à celles-ci » [1]. Étant donné que l'article 17 est plus ou moins précis, les pharmaciens d'hôpitaux font état d'un manque de réglementation encadrant la délégation [1]. Pour cette raison, il y a eu formation du comité « ad hoc » composé de l'APPQ, l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ), de l'APES et de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) le 21 février 1989 chargé d'étudier la question sur la délégation des actes [2].

C'est ainsi que le 12 décembre 1989, la norme 90.01 décrivant les 55 tâches pouvant être confiées à un non-pharmacien sous la surveillance d'un pharmacien est adoptée [1 et 2]. Les points importants à retenir sont que le pharmacien n'est pas obligé de déléguer (article 2.01 et 3.01) et qu'il y a deux niveaux de surveillance, soit « immédiate » et « épisodique » (article 1) [2].

Cette norme est mise à jour en mars 2000 afin d'ajouter 13 activités déléguées concernant les établissements de santé [1]. En raison, du manque d'encadrement malgré la mise en place de la norme, l'OPQ organise en 2002 des États généraux sur la délégation des actes. Étant donné la responsabilité professionnelle associée à l'acte, la délégation ne fait pas l'unanimité parmi les membres de l'OPQ. Cependant, compte tenu de la pénurie d'effectifs, six tâches de vérification contenant-contenu, parmi lesquelles se trouve le remplissage des piluliers hebdomadaires, sont ajoutées à la norme 90.01 au début du 21^e siècle [3]. En 2009, la Direction des services professionnels de l'OPQ, en collaboration avec quatre milieux de pratique communautaire, mène un projet pilote sur la délégation de la vérification contenant-contenu liée à la préparation des piluliers [4]. La DVCC est un acte que l'OPQ cherche à implémenter [5] dans les pharmacies communautaires malgré les réticences de plusieurs pharmaciens en lien avec la responsabilité professionnelle [6]. Le projet pilote est un franc succès puisqu'il démontre que le pharmacien dispose de plus de temps pour effectuer des activités cliniques et que le travail des ATP est valorisé [7]. Ainsi, la DSP de l'OPQ publie la norme sur la délégation en pharmacie en 2010 [8].

En parallèle à l'acte de délégation, la formation adéquate des assistants techniques est un autre dossier important. Cette formation varie d'un milieu à un autre sans avoir de balises clairement établies, car depuis la fin des années 1960 la formation en cours d'emploi est la voie privilégiée [1]. Au niveau fédéral, la Société canadienne des pharmaciens hospitaliers (SCPH) forme le comité sur l'utilisation du personnel en pharmacie en 1966 dans le but d'élaborer des lignes directrices afin d'aider les pharmaciens dans la conception de ces programmes [1]. C'est en 1976 que la SCPH publie des normes au sujet des programmes de formation pour les assistants techniques [1]. Au niveau provincial, le Collège des pharmaciens du Québec met sur pied un comité en 1969 afin de se pencher sur la question de la formation du personnel auxiliaire [1]. De son côté, l'APES revendiquait depuis le milieu des années 1970 la mise sur pied de programmes de formations uniformes et elle met sur pied un comité en 1983 pour étudier la question plus étroitement [1]. Cela aboutit à la mise sur pied par le ministère de l'éducation en 1987 d'un programme de formation pour les assistants techniques se dirigeant autant vers le milieu communautaire qu'hospitalier [1]. Cela s'accompagne aussi de la formation de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) en 1986.

Vers le début du 21^e siècle, la question sur la formation des ATPs en pharmacie est remise à jour [9]. En effet, en février 2011, un groupe de travail composé de l'AQPP, de l'APES, de l'ABCPQ et de l'AQATP est mis sur pied afin d'étudier le cas des ATP [8]. Ce n'est qu'à partir

des années 2012-2013 qu'un processus est entamé utilisant les standards de pratique des pharmaciens pour déterminer des profils des ATPs [10]. Il en ressort des standards de pratique du personnel technique (PT) et du personnel de soutien technique (PST) qui seront adoptés par le conseil administratif de l'OPQ le 5 décembre 2012 [8]. Il faut attendre le 22 janvier 2013 afin que les profils de compétences pour ces deux groupes de personnel soient publiés par l'OPQ [11].

Références

1. Jean-François Bussièrès et Nancy Marando. De l'apothicaire au spécialiste. Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec. Bibliothèque nationale du Canada, 2011.
2. Ordonnance, Juillet-Août 1989.
3. APPQ. Rapport annuel de OPQ, 2003-2004.
4. Interaction, Juillet 2009.
5. Interaction, Décembre 2008.
6. Interaction, Avril 2009.
7. Interaction, Septembre 2009.
8. Interaction, Mars-Avril 2013.
9. APPQ. Rapport annuel de OPQ, 2006-2007.
10. APPQ. Rapport annuel de OPQ, 2012-2013.
11. Interaction, Mars-Avril 2014.

Thème #2 : Remèdes brevetés, médicaments grand public et annexes à la Loi sur la pharmacie

Les remèdes brevetés peuvent être définis comme étant des « remèdes secrets et miraculeux qui servent à traiter des maux chroniques, durables ou douloureux sans nécessairement conduire à la mort » pouvant parfois contenir de fortes concentrations d'alcool ou de puissants narcotiques [1]. Disponibles en vente libre et soutenus par une publicité souvent trompeuse, ces remèdes sont fort populaires au tournant du 20^e siècle et contribuent à l'automédication d'une population qui a difficilement accès à des services médicaux. Pendant plusieurs décennies, les pharmaciens, jugeant ces remèdes soit dangereux, soit inutiles, ont déploré le fait qu'ils soient vendus par des non-pharmaciens. La concurrence que leur livrait les marchands et épiciers en vendant ces remèdes brevetés était considérée par plusieurs pharmaciens comme la cause principale de leurs difficultés et une situation justifiant que l'aspect commercial soit associé à la pharmacie. C'est pourquoi, pendant des décennies, l'Association pharmaceutique de la province de Québec a multiplié les efforts pour que soit octroyé aux pharmaciens le droit exclusif de vendre ce type de médicaments, sans résultat concluant, notamment en raison de la puissance du lobby des commerçants.

La dualité des juridictions au Canada en ce qui concerne les médicaments est un autre obstacle pour les pharmaciens. En effet, alors que la distribution des médicaments relève du gouvernement provincial, leur fabrication relève du gouvernement fédéral [1]. Plus précisément, actuellement, l'homologation, l'étiquetage, l'étude de la sécurité, de l'efficacité, de la pureté et de la qualité des médicaments est de juridiction fédérale selon la Loi sur les aliments et drogues régie par la Direction générale de la protection de la santé (DGPS), alors que la qualité des services pharmaceutiques et la distribution des médicaments est de juridiction provinciale selon la Loi sur la pharmacie régie par l'Ordre des pharmaciens [3].

C'est en 1875 avec l'adoption de la Loi de pharmacie, que les pharmaciens ont pu avoir le monopole de la vente au détail, de la préparation sur prescription et de la composition des drogues ou des poisons énumérés dans la liste annexée au texte de loi, soit l'Annexe A [1]. Cette annexe listait entre autres l'arsenic et les composés, le tartre émétique, le cyanure, l'aconit, l'opium, l'ergot de seigle, la strychnine ainsi que tous les poisons végétaux alcaloïdes et leurs sels [1]. Tout autre médicament, dont les remèdes brevetés, pouvait donc être vendu ailleurs qu'en pharmacie. Ce n'est que lorsque la Loi de pharmacie est amendée en 1890 que les pharmaciens obtiennent finalement l'exclusivité de la vente de remèdes brevetés. Ce privilège est cependant fortement contesté par l'Association des épiciers qui présente un projet de loi en 1899 pour que soit modifiée la Loi de pharmacie de manière à permettre aux non-pharmaciens de vendre des remèdes brevetés [4,5]. Ainsi, les pharmaciens ont eu le droit exclusif de vendre des remèdes brevetés pendant un peu moins d'une décennie. Une autre tentative d'amendement de la Loi de Pharmacie par l'Association des Épiciers de Montréal afin d'étendre leur droit de vente des médicaments et des

drogues fut rejetée le 27 mars 1929 [6]. Il faut aussi mentionner qu'en 1919, la liste des substances dangereuses soit l'Annexe A est allongée [1].

Face à la concurrence des commerçants, plusieurs pharmaciens ont opté pour la diversification de la marchandise offerte dans leur commerce pour attirer une clientèle plus nombreuse et assurer leur survie économique [1]. C'est dans cette optique que l'exercice de la pharmacie est remis en question lors des audiences autour du Bill 255 en 1964 [1] déposé devant l'Assemblée Nationale [7]. Parmi les recommandations du Collège des pharmaciens, citons : « que la délivrance des médicaments et poisons soit sous la juridiction exclusive du pharmacien », « que les médicaments brevetés fassent l'objet d'une évaluation scientifique quant à leur valeur thérapeutique, que l'étiquetage soit soumis à des normes identiques à celles de la Loi sur les Aliments et Drogues et enfin, que la délivrance en soit réservée uniquement au pharmacien » et « que l'Article 40.1 soit entièrement retiré (le Collège des pharmaciens demande à ce que les remèdes brevetés ou spécialités pharmaceutiques soient considérés comme des médicaments au sens de la Loi sur la Pharmacie) » [7].

En 1972, le Collège des pharmaciens entreprend une campagne médiatique pour dénoncer le paradoxe autour des remèdes brevetés : soit qu'ils sont trop dangereux pour être vendus n'importe où, par n'importe qui, soit qu'ils sont inefficaces et inutiles et devraient donc être retirés du marché. La campagne a des répercussions sur le ministre fédéral de la santé qui annonce, en 1973, son intention de revoir la Loi sur les spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés [1 et 8]. Il lui faudra quatre ans pour que le projet se conclut avec l'abrogation de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques et l'amendement de la Loi sur les aliments et drogues afin d'y inclure la catégorie de « médicaments grand public » regroupant la plupart de ces anciens médicaments brevetés qui peuvent être vendus dans n'importe quel établissement [8].

Au fédéral, depuis 1982, le Groupe d'étude sur les annexes de médicaments pancanadien définit quatre annexes dont les classes de médicament à y inclure ne font pas l'unanimité entre les différentes provinces [8]. Au niveau provincial, ce n'est qu'en 1991 que l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de Loi 99 permettant de donner au gouvernement le pouvoir de créer des catégories de médicaments et d'y assortir des conditions et modalités de vente [9]. Pour ce qui est de l'article 38 de la Loi sur la pharmacie, il est abrogé le 12 décembre 1990 [10]. Afin de garantir une certaine impartialité, c'est le gouvernement sur consultation de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et d'autres groupes qui adoptera le projet de Loi 99 [9].

Suivant les recommandations du Comité des médicaments de vente libre, les administrateurs de l'OPQ ont adopté le Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments qui comporte 5 annexes [11] et qui est publié pour la première fois le 13 mai 1992 dans la Gazette du Québec [12]. En parallèle, au niveau fédéral, un Comité consultatif canadien sur les annexes est créé dans les années 1990 afin de mettre en place un système d'annexes en se basant sur le modèle élaboré par l'OPQ en 1992 [13]. Ce modèle est approuvé par l'OPQ le 21 février 1995, mais ne modifie pas significativement le projet de Loi 99 entamé en 1992 [13]. Suite à de nombreuses modifications et discussions concernant le projet de Loi 99, ce n'est qu'au 1er juillet 1998 que le gouvernement du Québec adopte le Règlement sur les conditions et modalités de vente [14]. Ce règlement comporte 5 annexes : annexe 1 « médicaments destinés aux humains et vendus sur ordonnance », annexe 2 « médicaments destinés aux humains et vendus sous contrôle pharmaceutique », annexe 3 « médicaments destinés aux humains et vendus sous surveillance pharmaceutique », annexe 4 « médicaments destinés aux animaux et vendus sur ordonnance » et annexe 5 « médicaments destinés aux animaux et vendus sous surveillance professionnelle » [14]. Il n'entrera en vigueur qu'après sa publication le 7 février 2001 dans la Gazette officielle du Québec après adoption du Règlement de modification du Règlement sur les conditions et modalités de vente par le gouvernement du Québec (conseil des ministres) le 24 janvier 2001 [15]. Parmi les modifications apportées, relevons « tous médicaments à usage chez l'humain faisant l'objet de retrait des annexes fédérales sera inclus à l'annexe II » et « concordance avec le règlement fédérale » [15].

Références

1. Collin J, Béliveau D. Histoire de la pharmacie au Québec. Montréal : Musée de la pharmacie au Québec, 1994.
2. Archives de l'OPQ (AOPQ). *Rapport annuel de l'APPQ*, 1895-1896.
3. AOPQ. *L'Ordonnance*, Septembre 1988.
4. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1898-1899.
5. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1899-1900.
6. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1929-1930.

7. AOPQ. L'*Ordonnance*, Avril-Mai 1972.
8. AOPQ. L'*Ordonnance*, Septembre 1988.
9. AOPQ. L'*Ordonnance*, Juillet-Août 1991.
10. AOPQ. L'*Ordonnance*, Mars-Avril 1991.
11. AOPQ. L'*Ordonnance*, Mars-Avril 1992.
12. AOPQ. L'*Ordonnance*, Juillet-Août 1992.
13. AOPQ. L'*Ordonnance*, Mars-Avril 1995.
14. AOPQ. L'*Ordonnance*, Mai-Juin 2000.
15. AOPQ. L'*Ordonnance*, Avril-Mai 2001.

Thème #3 : Les femmes en pharmacie

Malgré toutes les recherches effectuées dans les archives de l'OPQ, il nous est impossible d'identifier avec certitude la première femme pharmacienne au Québec. Bien que plusieurs femmes soient répertoriées au registre de l'Association pharmaceutique de la province de Québec dès ses débuts, il est permis de croire que peu d'entre elles ont obtenu la licence en pharmacie en se conformant au parcours prescrit dans la Loi de pharmacie à compter de 1875. En effet, dès l'incorporation de l'APPQ, toutes les personnes tenant commerce de pharmacie sont admises dans les rangs de l'APPQ. Il est donc possible que plusieurs des femmes apparaissant aux registres de l'APPQ à ses débuts aient tout simplement hérité du commerce de leur mari et ont pu profiter de cette occasion pour devenir membre de l'APPQ.

Ainsi, les rapports annuels recensant les licenciées ne permettent pas de s'assurer que chacune a complété le processus de formation de l'époque afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession. On retrouve une dénommée Adrienne Provost de Sorel en 1900 dans le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Un article paru dans *La Presse* le 24 octobre 1900 fait mention de l'obtention par cette dernière de la médaille d'or pour avoir obtenu le meilleur résultat à l'examen final. Il y est aussi indiqué que mademoiselle Adrienne Prévost est « la première de son sexe qui, ayant obtenu sa licence de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, pourra pratiquer ». Or, nos recherches nous empêchent d'arriver à la même conclusion : plusieurs archives dans la ville d'origine de madame Prévost ont disparu soit en raison d'un incendie ou de la destruction des bâtiments qui auraient permis de retracer plus précisément le parcours d'Adrienne Prévost. De plus, la Société historique Pierre-de-Saurel ne peut nous confirmer si en fait la mère de celle-ci, Mme E.G. Provost, serait plutôt la première pharmacienne en 1887. Le nom de cette dernière apparaît au registre de l'APPQ dès 1887, mais nous n'avons pu confirmer si elle avait obtenu sa licence en complétant le parcours requis par la Loi sur la pharmacie.

Dans les décennies qui suivent, les femmes inscrites aux registres de l'APPQ demeurent peu nombreuses. Puis, en 1919, l'APPQ adopte un règlement interdisant la pratique de la pharmacie aux femmes. Cette mesure est adoptée par crainte que des non-pharmaciens héritent du commerce de leur femme en cas de décès. Le règlement a été abrogé dans les années 1930 et, à partir de ce moment, les femmes, dont la majorité appartenait à des communautés religieuses, sont de plus en plus présente dans les écoles de pharmacie. Ces religieuses vont exercer principalement dans les hôpitaux. Grâce à leur bagage de connaissances sur les médicaments, elles font rayonner la profession.

Dans les années 60, la décentralisation de la fabrication de médicaments par les industries modifie grandement la nature même du travail en pharmacie, qui devient plus technique, en plus de faire une part de plus en plus importante à l'aspect commercial. Le Collège, ancêtre de l'OPQ, envisage aussi un virage vers la « pharmacie clinique », interdit les rabais et la publicité menant, sans que ce soit le but, à une concentration commerciale afin de compenser la perte de revenus. Or, ce désir de reprofessionnalisation va de pair avec la féminisation du milieu. Selon Johanne Collin, les femmes investissent le secteur de la pharmacie à une époque où les fondements de la profession sont bouleversés. Dans le contexte d'étatisation du système de santé et de revalorisation de la pratique, le modèle traditionnel du pharmacien propriétaire perd du prestige et le salariat devient une forme de pratique répandue, et nécessaire à la survie de la pharmacie. Les femmes, peu présente dans le milieu pharmaceutique jusque là, auraient été moins attachées aux valeurs traditionnelles véhiculées en pharmacie et auraient adhéré plus facilement au nouveau modèle de pratique véhiculé. Les femmes perçoivent ces changements comme étant la démonstration de la polyvalence de la pratique. Ainsi, en 1987, les pharmaciennes comptent pour 40% des licenciés en pharmacie et 86% d'entre elles sont salariées.

Plusieurs grandes femmes ont marqué l'histoire de la pharmacie. Notamment, la première femme présidente de l'OPQ, Janine Matte, élue en 1995. C'est durant son mandat, que l'OPQ a mené de front le dossier de l'interdiction de la vente de tabac dans les commerces adjacents aux pharmacies. Elle va même au-delà de son temps et introduit une pratique innovante : elle s'approprie sa propre pharmacie d'une salle de consultation, de médicaments non disponibles au public et d'une prise en charge de patients personnalisée. Pour sa part, Manon Lambert, présentement directrice générale et secrétaire de l'OPQ, n'est pas étrangère aux périodes difficiles de la profession. C'est avec assiduité et intégrité qu'elle navigue la profession dans ses moments les plus amers et qu'elle poursuit le mandat de protection du public.

Actuellement, la parité dans les instances politiques et administratives de l'OPQ alors que la profession est majoritairement féminine, n'est pas encore atteinte. Toutefois, cela fait partie d'un des objectifs du président de l'OPQ actuel, Bertrand Bolduc.

Références

1. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1887.
2. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1900.
3. AOPQ. *Rapport annuel de l'APPQ*, 1918.
4. « Derniers examens de pharmacie », *La Presse*, 24 octobre, 1900.
5. Collin, Johanne. « Les femmes dans la profession pharmaceutique au Québec : rupture ou continuité? » *Recherches féministes*, 12 avril 2005, p.31-56.
6. Collin, Johanne. *Changement d'ordonnance : mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec*. Montréal : Éditions du Boréal, 1995.

Thème #4: Le retrait du tabac dans les commerces adjacents aux pharmacies

La vente du tabac dans les commerces adjacents des pharmacies communautaires a été un sujet de discussion récurrent dans le milieu pharmaceutique à compter de 1984. À cette époque, l'Ordre des pharmaciens considérait déjà interdire la vente de tabac dans les commerces adjacents aux pharmacies, une activité jugée incompatible avec la responsabilité du pharmacien en ce qui concerne la protection de la santé publique. Le rapport de l'enquête Santé Québec en 1987, qui faisait le lien entre le tabagisme et les maladies pulmonaires et cardiovasculaires ainsi que le cancer du poumon, a aussi suscité une réflexion sur le tabagisme au ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). À la Commission Rochon, le tabagisme est considéré comme l'« ennemi public numéro un », un bien de consommation à traiter avec précaution. Selon Santé et Bien-être social Canada, 35 000 décès étaient liés au tabagisme chaque année au Canada. Au Québec, le taux de tabagisme était supérieur de 25% au reste du Canada et il constitue alors un problème de santé publique importante qui représente un obstacle pour le maintien de la santé des Québécois.

En 1991, l'OPQ dépose un projet de règlement pour modifier le Code de déontologie des pharmaciens en stipulant « qu'il va à l'encontre du rôle du pharmacien, comme protecteur de la santé publique, de vendre [...] des produits du tabac. » Ce projet de règlement, même s'il obtient l'appui de 70% des membres de l'OPQ et est approuvé par l'Office des professions, est contesté par certains pharmaciens, si bien qu'il finit par être mis de côté.

L'entrée en vigueur du nouveau Code des professions en 1994 donne un nouvel élan à l'initiative de l'OPQ. En effet, l'article 59.2 de ce Code interdit aux professionnels tout type de commerce incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de leur profession. Pour l'OPQ, il est évident que ce règlement peut être interprété comme une interdiction pour les pharmaciens de vendre du tabac dans leur commerce et il va de l'avant pour demander au gouvernement de modifier le Code de déontologie des pharmaciens en ce sens. L'OPQ modifie donc le Code de déontologie de cette manière: « Le commerce du tabac étant incompatible avec l'exercice de la profession de pharmacien, ce dernier ne doit pas vendre, directement ou indirectement, notamment par personne interposée ou par l'entremise d'une personne morale, de tabac dans une pharmacie ou dans un local adjacent à une pharmacie ». Un pharmacien choisit alors de contester juridiquement l'interprétation que l'OPQ fait de l'article 59.2 du Code des professions.

Plusieurs contestent alors les actions de l'OPQ. Ce n'est qu'en 1998, que le gouvernement du Québec adopte une loi anti-tabac, composée de dispositions pour établir des restrictions concernant la vente. Ce changement au niveau de la législation a fait taire les poursuites contre l'OPQ concernant ce dossier.

Les arguments des parties opposantes se résument comme suit : infraction du droit économique, respect de la politique des chaînes, notion de « choix personnel des patients », ingérence de la partie commerciale par l'OPQ et notion de la définition du pharmacien dépendant des produits qu'il vend. Les opposants au projet mettent aussi en garde que la fin de la vente du tabac dans les commerces adjacents aux pharmacies va provoquer inévitablement la fermeture de nombreuses pharmacies.

La responsabilité professionnelle a été un argument conducteur dans la décision des administrateurs de l'OPQ afin de prendre en charge le dossier jusqu'à son aboutissement, nonobstant l'opposition de certains membres. Les démarches de l'OPQ s'enlignaient avec celles du MSSS dans ses efforts pour diminuer la mortalité globale, cesser la progression de la mortalité associée au cancer du poumon et hausser le nombre de non-fumeurs.

Références

1. Meunier-Sirois, Alexandre et Nancy Marando. « Un monde sans fumée... avant l'an 2000? » *Histoire de la pharmacie au Québec* (blogue). [8 février, 2017]: <https://histoirepharmacie.wordpress.com/2017/02/08/un-monde-sans-fumee-avant-lan-2000-quebec-pharmaciefevrier-1995>.
2. AOPQ. Lafontaine, Claude. « Le tabac mine notre crédibilité ». *L'ordonnance*(septembre-octobre 1989), p. 1.
3. AOPQ. Lafontaine, Claude. « Face au tabagisme, les membres du Bureau ont pris parti en faveur de la santé des Québécois! » *L'ordonnance*, février, 1991.
4. Blais, Diane. « Un monde sans fumée... avant l'an 2000 ». *Québec Pharmacie*, vol. 42, no 2 (février, 1995), p. 99.
5. Couillard, Raymond. « Encore le tabac! » *Québec Pharmacie*, vol. 42, no 3(mars, 1995), p. 198.
6. AOPQ. « Position de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur la vente de tabac dans les aires commerciales adjacentes à celles où les pharmaciens exercent leur profession ». *L'ordonnance*, janvier-février, 1989.
7. Bernier, Conrad. « L'Ordre des pharmaciens veut interdire la vente des cigarettes dans les pharmacies dès le 23 avril », *La Presse*, 19 février, 1991.

Thème #5 : Les pharmaciens étrangers et l'OPQ

Vers la fin des années soixante, le Collège des pharmaciens souhaite redorer l'image professionnelle de la pharmacie, dans un contexte de méfiance grandissante du public envers l'industrie pharmaceutique, d'instabilité économique et de réformes dans le système de santé [1]. L'une des mesures prônées par le Collège des pharmaciens pour atteindre son objectif est l'application intégrale de l'article 21 de la Loi de pharmacie à compter du 1er novembre 1967, rendant obligatoire la présence du pharmacien dans son officine. Il pouvait encore recourir à une main-d'oeuvre moins qualifiée pour exécuter certaines tâches, mais un pharmacien devait être présent en tout temps pendant les heures d'ouverture pour assurer un service pharmaceutique [1]. Or, les commis et assistants-pharmaciens représentaient à l'époque une partie très considérable de la main-d'oeuvre en officine et leur remplacement a généré « une forte demande pour une main-d'oeuvre à la fois qualifiée (pharmaciens licenciés) et salariée » [1].

En mai 1967, le Collège a formé un comité pour étudier les modalités entourant l'application intégrale de l'article 21[2]. Parmi les recommandations de ce comité, le recours à des pharmaciens étrangers a été proposé comme solution à court terme pour remédier à la pénurie d'effectifs [2]. Par contre, il était difficile, voire impossible, pour les pharmaciens formés à l'étranger d'obtenir leur licence au Québec, notamment en l'absence de reconnaissance des diplômes étrangers par le Collège et l'exigence de la citoyenneté canadienne pour être membre du Collège[3]. Pour remédier à ce problème, le Collège a accepté en 1967 un bill privé permettant à des candidats licenciés en dehors du Québec d'obtenir un permis d'exercice de la pharmacie suite à un examen ou un stage de mise à niveau s'ils étaient citoyens canadiens [3]. Un système d'équivalence des diplômes a finalement été élaboré par le Collège vers la fin des années 1960 [4]. La Commission d'orientation a par la suite été formée par le Bureau de la Corporation, devenue l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) en

1974, dans le but d'étudier les dossiers des détenteurs d'un diplôme obtenu hors Québec souhaitant pratiquer la pharmacie dans cette province [5]. Les activités de cette commission sont décrites dans les rapports annuels de l'OPQ de cette période.

Plus récemment, l'OPQ a mené plusieurs initiatives visant l'admission de pharmaciens étrangers à la profession, en partie pour remédier à la pénurie d'effectifs pharmaceutiques des années 2000. En octobre 2008, l'OPQ et l'Ordre national des pharmaciens de France ont signé un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des pharmaciens québécois et français[6]. L'OPQ a entrepris les démarches nécessaires pour déterminer, en collaboration avec l'Ordre français, les compétences que doivent posséder les pharmaciens souhaitant aller travailler dans l'autre région signataire [6]. Cet arrangement avec la France a été signé en 2000 [7].

Dans la même année, l'OPQ a aussi conclu l'Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens favorisant la mobilité de la main-d'oeuvre pharmaceutique au Canada [7]. Avec cet accord, les pharmaciens formés dans les autres provinces ou territoires canadiens signataires, ou dans d'autres pays et qui ont réussi l'examen du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada, peuvent être inscrits comme membres de l'OPQ [8]. Après avoir passé des examens sur les lois québécoises et la langue française. Finalement, en octobre 2011, l'OPQ a mis en place le programme de Qualification en pharmacie en collaboration avec l'Université de Montréal [9]. Les pharmaciens étrangers inscrits à ce programme peuvent terminer la formation requise par l'OPQ pour l'octroi d'une licence de pratique dans un délai plus court que précédemment [9], favorisant ainsi leur intégration à la profession.

Références

1. Collin, Johanne. *Changement d'ordonnance. Mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec (1940-1980)*. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1995.
2. AOPQ. Bulletin du Collège des pharmaciens de la province de Québec, juin 1967.
3. Le Collège des pharmaciens acceptera les collègues venant de l'étranger à la fin du mois. *La Presse*, 10 avril 1969.
4. Collin, Johanne; Béliveau, Denis. *Histoire de la pharmacie au Québec*. Montréal : Musée de la pharmacie au Québec, 1994.
5. AOPQ, Rapport annuel de l'OPQ, 1977-1978.
6. AOPQ, *L'interaction*, Novembre 2008.
7. AOPQ. *Rapport annuel de l'OPQ 2009-2010*.
8. Bussièrès JF, Marando N. *De l'apothicaire au spécialiste. Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec*. 567 pages. [en ligne, cité le 30 avril 2019]:
https://www.apesquebec.org/sites/default/files/publications/histoire_pharmacie_hospitaliere_quebec/apothicaire_au_specialiste/20110500-apothicaire-specialiste-complet.pdf .
9. AOPQ, *Rapport annuel de OPQ, 2011-2012*.

Thème #6 : Rôle de l'OPQ dans la formation et les critères d'admission à la profession

Au Québec, l'admission à la formation et à la pratique pharmaceutique a longtemps été gérée par la Corporation. De 1870 jusqu'au milieu du XXe siècle, les examens pour accéder à la profession étaient sous la responsabilité de l'Association pharmaceutique de la province de Québec (APPQ) [1] qui devient le Collège des pharmaciens du Québec en 1944. Ces examens étaient au nombre de trois : l'examen préliminaire ouvrant les portes aux études de pharmacie en tant qu'apprenti certifié, l'examen primaire permettant à l'apprenti de devenir commis diplômé et l'examen final menant à l'obtention de la licence de pharmacien [1]. La formation académique au sein d'une école de pharmacie n'était nécessaire que pour obtenir le titre de licencié et l'absence de cette formation n'empêchait guère l'exercice des activités pharmaceutiques en tant qu'apprenti ou commis [1]. Ce n'est qu'en 1916 que cette situation commence à changer.

En 1912, l'APPQ a décidé que les individus ayant complété le baccalauréat en arts n'étaient plus sous l'obligation de passer l'examen primaire de la Corporation avant de devenir commis diplômé [1]. Par contre, le baccalauréat est demeuré optionnel et l'examen primaire, une alternative valide jusqu'en 1953 [1]. En 1916, l'importance de la formation universitaire a été soulignée par des amendements à la Loi de pharmacie qui étendent la durée des études de deux à quatre ans [1]. L'apprenti ou le commis certifié, désormais connus respectivement sous les termes « étudiant » ou « assistant-pharmacien », doit avoir complété le programme de pharmacie au Montreal College of Pharmacy ou à l'Université Laval à Montréal pour obtenir la licence[1]. De plus, les personnes détenant un baccalauréat ès arts délivré par un collège

classique souhaitant l'entrée au programme de pharmacie étaient dorénavant exemptées de l'examen préliminaire. Malgré ces changements, l'APPQ est restée l'autorité décisionnelle dans l'admission à la profession pour quelques dizaines d'années.

Dans les années 1950, une tension s'était installée entre le Collège des pharmaciens et l'université qui souhaite que soit rehaussés les critères d'admission en plus d'exercer un plus grand contrôle sur la formation et l'admission à la pratique. Ces tensions ont abouti à une réforme de la Loi en 1953 stipulant que l'obtention du baccalauréat en complétant les quatre années d'études universitaires est dorénavant obligatoire pour qu'un étudiant devienne assistant-pharmacien [1]. La réussite des cours universitaires était aussi requise pour accéder à l'examen final du Collège[1].

D'autre part, les avancées dans le domaine des sciences pharmaceutiques ont poussé les institutions universitaires à rechercher des candidats mieux préparés aux défis qu'imposait ce programme. Une différence se dessinait entre les candidats admis par l'entremise de l'examen préliminaire du Collège et ceux provenant des collèges classiques; ces derniers démontraient un succès plus marqué dans leurs études[1]. Les universités ont donc revendiqué auprès du Collège une augmentation du niveau de difficulté de l'examen préliminaire à maintes reprises dans les années 1950 [1]. De son côté, le Collège se doit de tenir compte de l'autre objectif de la formation des étudiants et assistants-pharmaciens à l'époque : la constitution d'une main-d'oeuvre qui peut venir en aide aux pharmaciens d'officine [1]. Jusqu'en 1964, l'examen préliminaire du Collège était demeuré « une voie d'accès importante à l'étude de la pharmacie »[2], pour finalement disparaître à cette année, concluant ainsi le transfert des pouvoirs entourant l'admission à la formation de la corporation aux institutions universitaires [1].

L'année 1973 était marquée par la refonte complète de la Loi de pharmacie suite à la création de l'Office des professions. Malgré la perte de son autorité décisionnelle sur l'admission aux études, le Collège, devenu l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) en 1974, a réussi à garder en sa possession le contrôle sur les stages de formation professionnelle qui doivent être effectués au cours du programme universitaire de quatre ans et pendant l'année qui s'ensuit [3]. Un désaccord entre la corporation et l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'était manifesté vers le début des années 1970 à propos de la durée des stages. L'A.P.E.S. considérait que la diminution considérable du nombre d'heures de stage, officiellement adoptée dans un règlement en 1976, mènerait à une formation insuffisante des étudiants, surtout pour le travail en établissement de santé [3]. Suivant l'entrée en vigueur de ce règlement, un comité a été formé dans la même année pour tenter de transférer la responsabilité des stages de l'OPQ aux universités [3].

Le 6 avril 1982, l'OPQ s'était exprimé en public sur les stages de formation professionnelle sur invitation de l'Office des professions. Lors de cette séance, l'OPQ a émis des recommandations favorisant le transfert de la responsabilité des stages aux universités et l'octroi d'un budget à celles-ci pour la création des programmes nécessaires à l'atteinte des objectifs de stage, ainsi que le maintien d'une durée minimale de quatre mois pour le stage menant à l'obtention de la licence [4]. Deux décrets du gouvernement modifiant le règlement sur les stages en 1984 ont permis dès lors la réalisation des stages de premier cycle II et IV en établissement de santé et la réalisation du stage de premier cycle III en milieu communautaire ou industrie pharmaceutique [5]. Malgré les discussions entourant le transfert des responsabilités aux universités et les modifications au règlement, la formule des stages est demeurée à quatre stages de premier cycle et un stage internat de 600 heures jusqu'aux années 2000 [3].

C'était finalement avec l'entrée en vigueur du Doctorat professionnel de 1er cycle en pharmacie en 2007 à l'Université de Montréal et en 2011 à l'Université Laval que les stages ont été entièrement intégrés aux programmes des universités [3]. En reconnaissant pleinement ces stages universitaires, l'OPQ cède finalement, après plus de cent ans de débats et discussions, son rôle important dans la formation et les critères d'admission à la profession aux instituts d'enseignement universitaire.

Références

1. Collin, Johanne. *Changement d'ordonnance. Mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec (1940-1980)*. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1995.
2. Bussièrès JF, Marando N. *De l'apothicaire au spécialiste. Histoire de la pharmacie hospitalière au Québec*. 567 pages. [en ligne, cité le 30 avril 2019]:
https://www.apesquebec.org/sites/default/files/publications/histoire_pharmacie_hospitaliere_quebec/apothicaire_au_specialiste/20110500-apothicaire-specialiste-complet.pdf .

3. AOPQ. *L'Ordonnance*, mai 1982.
4. AOPQ. *L'Ordonnance*, septembre 1984.

Thème #7 : Les nouveaux actes (Loi 90 et Loi 41)

Dans un contexte où le système de santé québécois présentait, d'après la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, des « problèmes majeurs d'accessibilité, de continuité et de coordination », une mise à jour des champs de pratique et des conditions d'exercice de plusieurs professionnels de la santé a été recommandée par le Groupe de travail Bernier en novembre 2001 [1,2]. Ces recommandations ont ensuite mené à l'adoption du projet de loi 90 en juin 2002 qui, tel que mentionné dans le Guide d'interprétation de l'Ordre, « modifie profondément l'article 17 de la Loi sur la pharmacie », en ajoutant six activités réservées au pharmacien [3,4].

Il convient de souligner la participation active de l'Ordre des pharmaciens aux travaux du Groupe de travail Bernier. D'une part, précisons les propositions mentionnées dans le mémoire *L'exercice de la pharmacie au Québec* en juin 2001 suggérant, entre autres, l'instauration et la modification de la pharmacothérapie ainsi que la prescription de tests de biologie médicale par le pharmacien [5]. D'autre part, rappelons que les consensus découlant des États généraux tenus par l'Ordre de l'automne 2000 à mai 2002 ont contribué à l'effort de réflexion du Groupe ministériel [3]. Mentionnons notamment qu'au terme des États généraux, 88% des pharmaciens ont rapporté être en mesure, moyennant formation, d'initier et de superviser la thérapie médicamenteuse sous certaines conditions et que, tel qu'indiqué dans le rapport annuel de l'Ordre en 2002-2003 « 98 % des pharmaciens considèrent devoir accorder plus de temps aux soins aux patients et moins aux aspects relevant de la distribution des médicaments » [3].

Dans le même ordre d'idées, alors qu'on estime que près de deux millions de Québécois n'ont pas accès à un médecin de famille et que 98% de la population mentionne que l'accès au pharmacien est assez facile, l'Ordre dépose un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi 41 en novembre 2011 dans son effort d'améliorer l'accessibilité et la continuité des soins aux patients en utilisant pleinement les compétences du pharmacien [6,7]. Il s'agit d'une actualisation de la pratique qui fait suite au projet de loi 90 en ajoutant six nouvelles activités au champ de pratique du pharmacien [7,8]. Notons particulièrement la prolongation d'ordonnance venant répondre à une problématique soulignée par les pharmaciens québécois lors du sondage CROP mené par l'Ordre auprès de ceux-ci et la prescription d'un médicament pour une condition mineure ou ne nécessitant pas de diagnostic [7]. Il va sans dire que le projet de loi 41 fut le fruit d'un important travail de réflexion mené par l'Ordre avec la collaboration du Collège des médecins du Québec (CMQ). Soulignons notamment les travaux du comité spécial sur l'organisation de la pratique de l'Ordre et du comité conjoint OPQ-CMQ [8]. Mentionnons également le support du public lors de la campagne *Pour le mieux* conduit par l'équipe des communications de l'Ordre au printemps 2011 et les mémoires déposés à la Commission par trois groupes d'étudiants en pharmacie en faveur de l'élargissement du rôle du pharmacien [8].

Références

1. Clair, Michel et al. *Les solutions émergentes - Rapport et recommandations*. Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, 2000. [en ligne]: <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-109.pdf>
2. Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. *Une vision renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines - Rapport d'étape*. Gouvernement du Québec, 2001. [en ligne]: https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/01_premier%20rapport%20Bernier.pdf
3. OPQ. *Rapport annuel de l'OPQ 2002-2003*. https://www.opq.org/doc/media/581_38_fr-ca_0_rapport_annuel_opq_2002_2003.pdf
4. Fernet, Paul et al. *Guide d'interprétation des nouvelles dispositions de la Loi sur la pharmacie et du Code des professions*. OPQ, 2004. [en ligne]: https://www.opq.org/doc/media/588_38_fr-ca_0_guide_interpretation_nouvelles_dispositions_loi.pdf
5. Parent, Marc et al. *L'exercice de la pharmacie au Québec : la nécessaire adaptation aux nouvelles réalités du XXI^{ème} siècle*. Mémoire de l'OPQ, 2001. [en ligne] : https://www.opq.org/doc/media/769_38_fr-ca_0_memoire_no_29_exercice_pharmacie.pdf
6. Gladu, François-Pierre, « Libre opinion: Deux millions de Québécois sans médecin de famille », *Le Devoir*, 8 mai 2006. [en ligne] : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/108613/libre-opinion-deux-millions-de-quebecois-sans-medecin-de-famille>

7. OPQ. *Mémoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur le projet de loi 41 modifiant la Loi sur la pharmacie*. Mémoire de l'OPQ, 2011. [en ligne]: https://www.opq.org/doc/media/1056_38_fr-ca_0_memoire_projet_loi_41.pdf
8. Site Web de l'OPQ. Villeneuve, Julie. « Loi 41: Un grand pas pour les patients ». *L'Interaction*, janvier- février-2012. [en ligne]: https://www.opq.org/doc/media/1121_38_fr-ca_0_l_interaction_janvier_fevrier_2012.pdf

Thème #8 : Rabais et ristournes

Dans les années 2000, certaines pratiques en matière de rabais et ristournes offertes par des fabricants de médicaments génériques à des pharmaciens ont été fortement médiatisées. Dans cette foulée, plusieurs actions ont été entreprises par l'Ordre dans le but de protéger et de maintenir la confiance du public. D'une part, soulignons la révision du code de déontologie ayant été amorcée en 2003 dont l'objectif était, entre autres, de baliser les pratiques commerciales du pharmacien de sorte à assurer son indépendance professionnelle [1]. Après plusieurs années de travaux et de consultation auprès des membres afin de bien adapter le contenu du Code aux enjeux vécus par ceux-ci en pratique [2], le nouveau Code de déontologie est entré en vigueur en juin 2008 [3]. D'autre part, rappelons aussi le processus de restructuration de la gouvernance au sein de l'Ordre qui a eu lieu dans les années 2006-2008 et qui est maintenant reconnu comme modèle au sein du système professionnel car il fait preuve de transparence et d'éthique [4]. Mentionnons également le jugement de la Cour suprême du Canada dans le dossier Pharmascience en octobre 2006 reconnaissant le pouvoir du Syndic d'exiger des documents à des tiers non pharmaciens dans le cadre d'une enquête [5]. Il va sans dire que cette longue démarche judiciaire a nécessité l'implication du Conseil d'administration de l'Ordre et représente un jugement historique en soulignant les pleins pouvoirs d'enquête de tous les syndicats des ordres professionnels du Québec [5].

Références

1. OPQ. *Rapport annuel de l'OPQ 2003-2004*. https://www.opq.org/doc/media/580_38_fr-ca_0_rapport_annuel_opq_2003_2004.pdf
2. OPQ. *Rapport annuel de l'OPQ 2005-2006*. https://www.opq.org/doc/media/578_38_fr-ca_0_rapport_annuel_opq_2005_2006.pdf
3. OPQ. *Rapport annuel de l'OPQ 2008-2009*. https://www.opq.org/doc/media/294_38_fr-ca_0_rapport_annuel_2008_2009.pdf
4. Lambert, Manon. 2016. « Administrateurs nommés : des représentants du public qui ont de l'influence. » *Ordre des pharmaciens du Québec (blogue)*. [en ligne] : <http://blogue.opq.org/2016/08/09/administrateurs-nommes-des-representants-du-public-qui-ont-de-linfluence/>
5. Ordre des pharmaciens du Québec. 2006. « La Cour suprême reconnaît l'étendue des pouvoirs d'enquête du syndic de l'Ordre des pharmaciens du Québec ». [en ligne]: <https://www.opq.org/fr-CA/presse/communiques-de-presse/communiques-2006/2006-10-26-la-cour-supreme-reconnait-l-etendue-des-pouvoirs-d-enquete-du-syndic/>

Thème #9 : Règlements de l'OPQ sur la tenue de la pharmacie et la publicité

Suite à l'application du *Code des professions*, le Collège des pharmaciens est devenu l'Ordre des pharmaciens du Québec en 1974, ayant comme mandat d'assurer la protection du public. À cette fin, l'Ordre publie ses nouveaux règlements dans la Gazette Officielle du Québec du 10 juillet 1974. Parmi ceux-ci, se trouve un nouveau règlement sur la tenue de la pharmacie ainsi qu'un règlement sur la publicité professionnelle. Ces règlements avaient aussi pour but de rendre la pharmacie en officine plus clinique et moins commerciale.

Le règlement de l'Ordre sur la tenue de la pharmacie stipulait que la pharmacie « doit être tenue dans un lieu complètement distinct et absolument indépendant de tout local où il se pratique toutes activités autres que celles qui constituent l'exercice de la pharmacie ». La vente de produits non pharmaceutiques était aussi interdite par le règlement. Le règlement sur la publicité interdisait toute publicité encourageant la consommation des médicaments (timbres-primés, escomptes, cadeaux) en pharmacie ou dans les médias.

Ces nouveaux règlements ont suscité des réactions variées de la part des pharmaciens. Une grande partie des pharmaciens supportaient les nouveaux règlements visant à rendre le métier de pharmacien plus professionnel et protéger le public contre la surconsommation de médicaments. Le président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, Yves Comtois, dit avoir le support de 800 de ses 950 membres pour appuyer la réglementation. Ceux qui s'opposaient à la réglementation, dont certaines chaînes de pharmacie, grossistes

et fabricants, ont souligné que ces règlements amèneraient une hausse de prix des médicaments ainsi que la fermeture de plusieurs pharmacies pour des questions économiques.

Afin d'entendre les arguments des deux côtés, l'Office des professions a décidé de tenir 4 audiences publiques en octobre et novembre 1974. Lors de la 2^e audience prévue du 7 novembre 1974, plus de 800 pharmaciens propriétaires ont fermé leur pharmacie de 9-14h pour y assister. Au total, il y avait environ 1500 pharmaciens présents à cette audience (pharmaciens propriétaires, d'hôpitaux, d'industrie, étudiants en pharmacie). Cette journée a été désignée comme « la Journée du siècle en pharmacie ».

Suite aux audiences publiques, l'Office des professions a émis ses recommandations concernant les nouveaux règlements de l'OPQ au lieutenant-gouverneur. Le règlement sur la publicité a été adopté tel que suggéré par l'Ordre. Quant au règlement sur la tenue de la pharmacie, le local clos n'est pas exigé mais l'Office exige des murs fixes d'au moins 7 pieds pour séparer la pharmacie du commerce. La vente de produits non pharmaceutiques était toujours permise avec le nouveau règlement.

Malgré la décision de l'Office des professions, certaines chaînes de pharmacies ont contesté la validité de ces règlements et de l'autorité de l'Ordre. Ce n'est que le 23 janvier 1986 que se termine la bataille juridique entre l'Ordre et le pharmacien Jean Coutu et une vingtaine de ses associés. Dans cette résolution hors cour, le groupe Jean Coutu s'est engagé à respecter le règlement sur les publicités en pharmacie.

Références

1. Beauchamp, Nicole. « Audiences publiques : lutte à finir entre le professionnalisme et les pharmacies bazars. » *La Presse*, 1 novembre, 1974, 15. [en ligne]: <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2603090?docsearchtext=ordre%20des%20pharmaciens%20code%20des%20professions>.
2. Collin, Johanne et Béliveau, Denis. *Histoire de la pharmacie au Québec*. Montréal : Musée de la pharmacie du Québec, 1994.
3. Anonyme. « L'Ordre des pharmaciens du Québec publie ses nouveaux règlements. » *Le Pharmacien*, août, 1974, p. 3-9
4. « 80% des pharmaciens propriétaires approuvent les nouveaux règlements de l'Ordre des pharmaciens ». *Le Pharmacien*, novembre 1974, 16.
5. Comtois, Yves. « Qui aurait prédit cela il y a 4 ans? » *Québec Pharmacie*, décembre 1974, 1.

Thème #10: Réforme des professions

La commission Castonguay de 1967 à 1972 amena des grands changements dans le système de santé québécois. Parmi ceux-ci figurent la création de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (1970), la mise en place du Code des professions ainsi qu'une nouvelle Loi sur la pharmacie (1973).

Le rôle du pharmacien dans le système de santé fut remis en question lors de la commission Castonguay. Comme le font remarquer Collin et Béliveau, « l'État ne semble pas convaincu du rôle de ceux-ci pourront assumer dans la nouvelle équipe de santé ». Le pharmacien était plus vu comme un distributeur de médicaments. Différents groupes professionnels, dont le Collège des pharmaciens, sont intervenus auprès du gouvernement pour mettre en valeur le pharmacien comme spécialiste du médicament et s'assurer qu'il joue un rôle significatif dans le nouveau système de santé. Le Collège des pharmaciens a mis en place un comité pour évaluer les changements à apporter à la Loi sur la pharmacie et a présenté un mémoire à la commission Castonguay à ce sujet.

La nouvelle Loi sur la pharmacie (1973), publiée suite aux recommandations de la commission Castonguay, a redéfini la profession de pharmacien. La communication de renseignements par rapport aux médicaments ainsi que la création et l'étude d'un dossier pharmacologique pour chaque patient font partie des nouveaux rôles du pharmacien. Il peut dorénavant effectuer la substitution d'un médicament pour un médicament dont la dénomination est commune. Aussi, une ordonnance n'était désormais plus définie comme un ordre, mais bien comme une autorisation de servir un médicament ou poison, donnant plus de liberté aux pharmaciens.

Avec les nouvelles lois, le Collège des pharmaciens devient l'Ordre des pharmaciens. L'Ordre est désormais régi par l'Office des professions. En plus d'une restructuration administrative, l'Ordre a comme nouveau mandat d'assurer la protection du public et de surveiller la compétence de ses membres. Ceci a mené entre autre à la mise en place du comité d'inspection professionnelle à l'Ordre afin d'assurer la qualité des soins pharmaceutiques offerts par les pharmaciens.

Références

1. Collin, Johanne et Béliveau, Denis. *Histoire de la pharmacie au Québec*. Montréal : Musée de la pharmacie du Québec, 1994.

2. «La nouvelle Loi sur la pharmacie sera une étape extrêmement positive, » *Le Pharmacien*, avril 1973, 9-14
3. «Les 25 dernières années de notre Loi sur la Pharmacie, » *Le Pharmacien*, février 1979, 32-37
4. Beauchamp, Nicole. « Pharmacie : bataille sur la protection du public» *La Presse*, 25 novembre, 1974, A5.